

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
6<sup>e</sup> Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1977-1978

COMPTE RENDU INTEGRAL — 42<sup>e</sup> SEANCE

1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 8 Juin 1978.

### SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAR

1. — Opposition à une demande de constitution d'une commission spéciale (p. 2667).
2. — Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraparlémenaire (p. 2668).
3. — Rappel au règlement (p. 2668).  
MM. Ginoux, le président.
4. — Mise au point au sujet de votes (p. 2668).  
MM. Duroure, le président.
5. — Politique étrangère. — Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 2668).  
M. de Guiringaud, ministres d'affaires étrangères.  
MM. Couve de Murville,  
Mitterrand,  
Seitlinger,  
Marchais,  
Debré.
6. — Communication de M. le président (p. 2686).
7. — Politique étrangère. — Reprise du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 2686).  
M. Chandernagor.  
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

8. — Demande de constitution d'une commission spéciale. — Décision de l'Assemblée (p. 2689).

M. Fuchs, suppléant M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Mme Gisèle Moreau.

Rejet, par scrutin, de la demande. La proposition de loi de Mme Gisèle Moreau relative à la promotion de la femme demeure renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

9. — Ordre du jour (p. 2690).

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

OPPOSITION A UNE DEMANDE DE CONSTITUTION  
D'UNE COMMISSION SPECIALE

M. le président. L'Assemblée a été informée hier soir par voie d'affichage de la demande de constitution d'une commission spéciale présentée par M. le président du groupe socialiste pour l'examen du projet de loi portant modification des dispositions du titre I<sup>er</sup> du livre V du code du travail relatives aux conseils de prud'hommes (n° 321).

Mais une opposition présentée par M. le président de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République est parvenue à la présidence avant la deuxième séance suivant cet affichage.

Conformément à l'article 31, alinéa 4, du règlement, l'Assemblée sera appelée à statuer sur la demande à la suite de l'ordre du jour de demain.

— 2 —

#### REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

**M. le président.** J'ai reçu de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de désignation de trois représentants de l'Assemblée nationale au sein du comité national interprofessionnel pour les économies d'énergie.

Conformément à l'alinéa 8 de l'article 26 du règlement, je propose à l'Assemblée de confier à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, le soin de présenter un candidat, et à la commission de la production et des échanges le soin de présenter deux candidats.

Cette proposition sera considérée comme adoptée en vertu de l'alinéa 9 de l'article 26 du règlement si la présidence n'a été saisie d'aucune opposition dans le délai d'un jour franc.

A défaut d'opposition, les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le jeudi 15 juin, à dix-huit heures.

— 3 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. le président.** La parole est à M. Ginoux, pour un rappel au règlement.

**M. Henri Ginoux.** Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mes chers collègues, j'appelle votre attention sur les conditions de travail de certains membres de notre assemblée.

Aujourd'hui, doit se dérouler dans cet hémicycle un débat très important à la suite de la déclaration de politique étrangère du Gouvernement. Or, en ce moment même, la commission des finances se trouve dans l'obligation de siéger; elle siège depuis ce matin, à dix heures, elle siègera tout l'après-midi et vraisemblablement ce soir. Il est donc matériellement impossible à ses membres à la fois d'entendre la déclaration du Gouvernement et d'examiner, en commission le projet de loi relatif à l'imposition des plus-values.

Cette situation est d'autant plus désagréable que l'opinion publique et ceux qui ont la responsabilité de l'informer ont souvent l'impression que cet hémicycle n'est pas assez rempli, alors même que les députés travaillent en commission.

Ce qui est fait est fait, mais je souhaiterais qu'à l'avenir nous n'attendions pas le dernier mois de la session pour examiner des textes très importants, ce qui oblige les commissions à se réunir pendant la séance publique, et souvent en séance de nuit. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Mon cher collègue, je vous donne acte de votre déclaration, qui me paraît, si le président de l'Assemblée nationale peut donner son avis sur le fonctionnement de celle-ci, présenter deux aspects spécialement intéressants.

D'une part, vos observations permettront à l'opinion publique — et c'est important — de toucher du doigt les raisons pour lesquelles l'hémicycle est fréquemment peu garni: c'est que les députés ne peuvent pas être à la fois au four et au moulin.

D'autre part, il est exact que les jours que nous vivons sont particulièrement chargés. Je me suis déjà entretenu de ce sujet avec M. le Premier ministre, et le Gouvernement a manifesté sa détermination d'agir afin que la situation soit différente lorsque nous aborderons la deuxième session de cette législature. Mais ce résultat ne pourra être obtenu qu'à

la condition que le Gouvernement fasse preuve d'une grande diligence, ce qu'il ne pouvait faire au début de la présente session puisque, par définition, il y avait le vide barométrique devant lui, et par conséquent devant nous. (Sourires.)

Je vous remercie néanmoins, mon cher collègue, de votre intervention. Elle sera très utile.

— 4 —

#### MISE AU POINT AU SUJET DE VOTES

**M. le président.** La parole est à M. Duroure.

**M. Roger Duroure.** Monsieur le président, je désire faire quelques mises au point au sujet de votes intervenus le 6 juin 1978 dans la discussion des articles du projet de loi relatif à l'emploi des jeunes.

Dans le scrutin n° 37 sur l'amendement n° 1 de M. Le Meur à l'article 1<sup>er</sup>, mon collègue M. Autain a été porté comme non-votant alors qu'il désirait voter pour.

Dans le scrutin n° 38 sur l'amendement n° 2 de M. Boulay à l'article 1<sup>er</sup>, mes collègues MM. Andrieu, Autain, Bapt, Baylet, Billardon, Cambolive, Cellard, Defontaine, Forgues, Garroute, Guidoni, Julien, Lavédrine, Bernard Madrelle, Manet, Marchand, Masquère, Massot, Pistre, Pourchon, Alain Richard, Vacant et Vidal ont été portés comme ayant voté pour, et mes collègues MM. Beix et Boucheron comme non-votants, alors que tous désiraient s'abstenir volontairement. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Dans le scrutin n° 40 sur l'amendement n° 3 de M. Tassy à l'article 3, mes collègues MM. Cot, Notchart et Sainte-Marie ont été portés comme non-votants, alors qu'ils désiraient voter pour. (Exclamations sur les mêmes bancs.)

Dans le scrutin n° 41 (Nouvelles exclamations.) sur l'amendement n° 20 de M. Delchède après l'article 3, mon collègue M. Aumont a été porté comme ayant voté contre, alors qu'il désirait voter pour.

Enfin, dans le scrutin n° 43 sur l'ensemble du projet de loi, mon collègue M. Maurice Andrieu a été porté comme ayant voté contre, alors qu'il désirait d'abstenir.

**M. le président.** Monsieur Duroure, je ne puis que prendre acte de votre déclaration.

Cependant, je suis effrayé par toutes ces erreurs de la machine électronique. Je vais la faire vérifier de fond en comble. (Sourires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

— 5 —

#### POLITIQUE ETRANGERE

**Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration.**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

**M. Louis de Guiringaud, ministre des affaires étrangères.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous avez exprimé le souhait qu'un débat soit consacré, au cours de cette session, à la politique étrangère de la France. C'est bien volontiers que je me présente aujourd'hui, devant votre assemblée, pour exposer les aspects principaux de l'action du Gouvernement dans ce domaine essentiel de la vie nationale. Je dis bien de la vie nationale, car l'objectif de notre diplomatie, comme le rappelait ici même M. le Premier ministre, le 19 avril dernier, est de servir un grand dessein national, celui d'assurer l'indépendance de la France et de maintenir son rôle et son rang.

Dans le contexte international que nous connaissons, la tâche est rude et l'effort sans trêve ni relâche. De combien de pays, en effet, peut-on dire aujourd'hui qu'ils ont la maîtrise de leur destin, qu'ils exercent une influence au-delà de leurs horizons naturels, qu'ils sont présents dans tous les grands débats inter-

nationaux, qu'ils pèsent, par leurs initiatives, sur le cours des événements, en un mot, qu'ils ont une politique extérieure ? La France est de ceux-là, par tradition et par volonté. Les Français le savent, comme aussi nos partenaires sur la scène internationale.

Nous disposons d'ailleurs d'atouts importants : la puissance économique et industrielle, qui nous situe au cinquième rang dans le monde ; une langue et une culture largement répandues ; notre qualité de puissance nucléaire, militaire et civile ; le statut de membre permanent du Conseil de sécurité, qui nous confère des responsabilités particulières pour le maintien de la paix et de la sécurité dans le monde.

Outre la continuité que la volonté des gouvernements et l'adhésion des citoyens lui ont assurée, une politique extérieure, pour s'exprimer clairement et pour être entendue, doit se fonder sur des principes simples et rigoureux. Tels sont ceux qui guident notre action : d'abord, l'exigence de l'indépendance nationale ; ensuite, la fidélité aux solidarités internationales ; enfin, la volonté d'assumer nos responsabilités et de relever les défis du monde actuel.

Etre indépendant et le rester, c'est d'abord être en mesure d'assurer la défense du pays et la sécurité de nos ressortissants ; c'est aussi refuser l'inféodation aux blocs et promouvoir une politique de détente réaliste, mais exigeante ; c'est, enfin, défendre à l'extérieur notre patrimoine culturel, humain et économique.

Affirmant le droit à la sécurité de tous les pays, la France s'est donné les moyens d'assurer elle-même la sienne. Tel a été le sens des choix décisifs effectués, il y a plus de dix ans, pour doter notre pays d'une défense crédible et indépendante. Crédible par la constitution d'une force nationale de dissuasion nucléaire. Indépendante par le choix qui a été fait de rétablir notre liberté de décision en ce qui concerne l'engagement de nos forces.

Ces options fondamentales sont respectées. Nos moyens nucléaires sont perfectionnés, qu'il s'agisse des armes stratégiques ou tactiques. Parallèlement, nos forces conventionnelles se modernisent. La loi de programmation militaire, adoptée par le Parlement en 1976, témoigne de la volonté des pouvoirs publics de maintenir un effort nécessaire pour que la France puisse demeurer maîtresse de ses choix, pour qu'elle n'ait à céder à aucune menace, à aucune pression, à aucune intimidation, d'où qu'elles viennent.

Cette volonté d'assurer nous-mêmes la défense de notre pays n'a pas toujours été acceptée, ni comprise, à l'intérieur comme à l'extérieur. Elle l'est aujourd'hui. En France, l'acceptation d'un effort de défense important, notamment dans le domaine nucléaire, et l'indépendance de nos moyens militaires acquise par notre retraite des structures intégrées de l'O. T. A. N. ne sont plus guère objets de controverses. A l'extérieur, la crédibilité de nos moyens nucléaires est reconnue. Ils constituent même un élément appréciable de l'équilibre dissuasif en Europe. Quels que soient les procès d'intention qui nous sont faits parfois, il est clair, pour tous, que le Gouvernement s'en tient aux principes que j'ai rappelés et qui sont la condition d'une politique étrangère indépendante, libre de ses jugements et de ses choix.

C'est parce qu'elle avait les moyens d'assurer sa sécurité et qu'elle n'était inféodée à aucun bloc que la France a pu, la première, engager le processus de détente et de relâchement des tensions en Europe et nouer, avec l'Union soviétique et les pays de l'Est, de nouvelles relations, rompant avec des années de guerre froide, relations qui ont, notamment, trouvé leur expression dans la déclaration franco-soviétique sur la détente et les autres documents signés, le 22 juin 1977, à Rambouillet, lors de la visite de M. Brejnev, relations dont nous souhaitons la poursuite et la diversification.

Nous avons de la détente une conception réaliste, mais aussi volontaire et exigeante.

Une conception réaliste, d'abord, car nous savons que les barrières, les divisions, les oppositions idéologiques, militaires ou politiques ne disparaîtront pas du jour au lendemain.

Mais une conception volontaire, également, car, malgré la lenteur du processus, les obstacles auxquels il se heurte, les interrogations qu'il suscite, des progrès ont été enregistrés dans les rapports Est-Ouest. La signification et la portée de l'acte final d'Helsinki ont été perçues par les Etats comme par les peuples. Sans doute est-ce la raison pour laquelle, à Belgrade, les vieux réflexes ayant encore joué, il n'y a pas

eu d'accord sur la manière dont pourraient être précisés, voire complétés et développés sur certains points, les engagements souscrits à Helsinki. La tâche devra être reprise.

Une conception exigeante, enfin, c'est-à-dire que la détente doit se fonder sur un dialogue entre Etats souverains et indépendants et non sur des accords entre blocs. C'est ainsi qu'elle ne doit pas dépendre uniquement de l'évolution des relations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique et être soumise aux seules variations de celle-ci. Au-delà des Etats, la détente doit concerner également les hommes et aussi les idées. Un assouplissement des règles qui font encore obstacle au libre mouvement des personnes et des idées, une certaine tolérance, une atténuation de la compétition idéologique sont donc inséparables de la détente. Enfin, celle-ci doit être globale, c'est-à-dire ne pas se limiter à l'espace européen. L'Afrique, en particulier, ne doit pas devenir le champ de rivalités entre l'Est et l'Ouest, d'affrontements entre idéologies qui lui sont étrangères. J'y reviendrai.

En dépit de déceptions récentes, notamment à Belgrade, en dépit des préoccupations que suscitent les tentatives de déstabilisation sur le continent africain, nous demeurons convaincus qu'il n'y a pas d'alternative acceptable à la détente. Qu'est-elle, en effet, sinon le refus de la confrontation, avec toutes les menaces que celle-ci ferait peser sur nos Etats et nos peuples ? Ayant laissé derrière nous les années de guerre froide, nous ne voulons pas nous engager dans ce que M. Brejnev a qualifié récemment de guerre fraîche.

Sauvegarder l'indépendance nationale, c'est aussi défendre les intérêts de la France à l'extérieur et, notamment, son patrimoine culturel, humain et économique. La diffusion de la langue et de la culture françaises constitue une des missions essentielles de mon département. Elle s'appuie sur la présence, à l'étranger, de 30 000 enseignants et experts, de 120 lycées et collèges, de 137 centres culturels. Cette action, dont l'ampleur est sans équivalent de la part d'autres pays, doit être maintenue. L'effort est grand, mais il s'agit d'une des dimensions fondamentales du rôle et de la place de notre pays dans le monde. Nous apportons aussi notre soutien à ce grand rassemblement fraternel qu'est la francophonie, où se retrouvent des pays soucieux, dans le respect de leurs individualités, d'affirmer ce qu'ils tirent en commun de l'usage de notre langue.

Notre patrimoine humain dans le monde, c'est-à-dire celui que représentent un million de Français résidant à l'étranger, doit également être protégé. Par leur présence et leurs activités, nos compatriotes contribuent au rayonnement de la France. Il est normal — et c'est un autre aspect également important de l'activité de mon ministère — que leur soient assurés l'aide et le concours qu'ils peuvent requérir ; il est normal aussi que soient entretenus leurs liens avec la communauté nationale, notamment lors des grandes décisions qui engagent son avenir.

Enfin, l'importance que revêtent aujourd'hui, pour nous, les échanges internationaux exige une vigilance constante de tous les services concernés. L'ouverture que nous manifestons à cet égard et qui, depuis vingt ans, a si fortement stimulé notre développement, ne doit pas fournir l'occasion de léser nos intérêts industriels et commerciaux ou de compromettre notre indépendance dans des secteurs essentiels de notre économie.

C'est que notre volonté d'indépendance n'est pas synonyme d'isolement ou de repli. La France est fidèle à ses solidarités : celles qui l'unissent à ses partenaires de la Communauté européenne, celles qui la lient à ses alliés, celles qu'elle entretient avec le continent africain.

En Europe, d'abord, nous poursuivons avec résolution l'action entreprise pour favoriser le renforcement et l'approfondissement de la construction européenne. Mais nous la poursuivons avec réalisme et lucidité, animés par la volonté de ne pas compromettre les intérêts essentiels de la nation.

Je n'entends pas ici masquer les difficultés et les obstacles. D'ailleurs, je les ai maintes fois soulignés moi-même devant votre assemblée. Il me semble cependant que, parmi bien des déceptions, nous avons peut-être aujourd'hui davantage de motifs d'espérer.

Eprouvée depuis quatre ans par la crise mondiale, qui frappe également les Etats membres et avive les tentations égoïstes, ébranlée par le désordre des monnaies qui perturbe les conditions de concurrence et favorise le cloisonnement des marchés,

la Communauté a vu son développement compromis et même son acquis menacé, faute de s'être attaquée au véritable problème qui est celui de la convergence des économies et de la solidarité des monnaies.

Depuis des années, la France souligne que la reprise du processus de l'union monétaire est la condition indispensable de tout progrès européen. Or, en ce domaine, nous voyons se dessiner les signes nouveaux d'une prise de conscience et d'une volonté d'agir. A l'initiative du Président de la République et du Chancelier fédéral, le Conseil européen de Copenhague a fixé, en avril, de premières orientations. Une réflexion est en cours. Nous espérons qu'elle permettra, lors du Conseil européen de Brême, le mois prochain, et du « sommet » des industrialisés qui le suivra, d'adopter des orientations positives conduisant à une coordination des politiques économiques et au renforcement des solidarités monétaires à l'intérieur de la Communauté.

Il n'est naturellement pas question d'attendre que ces perspectives se confirment pour agir dans les domaines précis et concrets où une action de la Communauté s'avère nécessaire ou possible.

Nécessaire, l'action communautaire l'était certainement dans le domaine commercial et industriel, pour organiser une réponse commune aux difficultés que traversent des secteurs entiers de l'industrie européenne. Je voudrais souligner qu'en ce domaine la Communauté, malgré certaines lenteurs ou certaines hésitations, n'a pas été inférieure à sa tâche. Pour l'acier, pour le textile, pour la construction navale, elle a fourni le cadre d'une vraie solidarité, active et organisée, sur le marché intérieur comme vis-à-vis des pays tiers. Nous veillerons à ce qu'elle assume, dans les mêmes conditions, la défense des intérêts européens dans les négociations commerciales de Genève, c'est-à-dire que soit assurée l'égalité des engagements et des concessions entre grands partenaires commerciaux, et que soit garantie pour l'avenir une croissance ordonnée des échanges mondiaux.

Nécessaire, l'action de la Communauté l'était également dans le domaine agricole, où nos producteurs se sont inquiétés, à juste titre, de la persistance des montants compensatoires et des conséquences possibles de l'élargissement sur le marché des produits méditerranéens. A ces deux inquiétudes, le Gouvernement a répondu par une double action, dont le dernier conseil des ministres de l'agriculture à Bruxelles a permis de mesurer les résultats : d'une part, les montants compensatoires frappant nos exportations, qui dépassaient 20 p. 100, il y a quelques semaines, sont aujourd'hui réduits de moitié et de nouveaux pas sont prévus vers leur élimination progressive ; d'autre part, l'agriculture méditerranéenne, et notamment la viticulture, fait et fera l'objet de mesures qui permettront de garantir la stabilité des prix et des revenus, et assureront, si nécessaire, une protection contre les importations perturbatrices.

Il y a donc bien une solidarité des Neuf. Celle-ci s'organise et se renforce, même si, dans certains domaines — je pense à l'énergie, aux transports, à certains projets de coopération industrielle et technologique — l'esprit européen n'est pas toujours assez fort pour permettre la conciliation des intérêts nationaux.

L'Europe se construit aussi sur le plan culturel, comme en témoigne la décision prise à Copenhague de créer une Fondation européenne de la culture, dont le siège sera à Paris, et qui aura pour tâche d'encourager la défense commune du patrimoine européen et le soutien, sous toutes ses formes, de l'esprit européen.

C'est plus lentement que l'Europe se construit sur le plan politique. Pourtant, les Neuf ont approuvé sans réserve l'action de la France au Zaïre ; et ils ont fait connaître publiquement leur soutien par la voix du président en exercice du Conseil des communautés. Mais il reste que, trop souvent encore, les Européens n'adoptent pas une attitude commune. Au moins ressentent-ils davantage la nécessité de réfléchir ensemble, d'ajuster leurs positions, de faire entendre peu à peu, dans les affaires du monde, la voix d'une Europe qui doit être elle-même.

C'est bien ainsi que l'entendent, d'ailleurs, les pays qui ont posé leur candidature à l'adhésion : la Grèce, avec laquelle les négociations sont bien engagées et qui pourra devenir, nous l'espérons, dans quelques mois, le dixième Etat membre de la Communauté ; le Portugal, dont le Conseil a accepté avant-hier à Luxembourg la candidature et avec lequel nous espérons ouvrir les négociations à la fin de l'année ; l'Espagne, enfin,

qui appartient à l'évidence à l'Europe et que nous espérons accueillir à son tour. Chez les uns comme chez les autres, le mouvement vers l'Europe s'identifie au combat pour la restauration et la consolidation de la démocratie. La Communauté n'a pas le droit de rejeter leur espérance. Il lui appartient — et nous y veillerons — de faire en sorte que cet élargissement nouveau ne se traduise pas par un affaiblissement de la construction européenne ou une menace pour notre économie, mais se fasse, au contraire, dans des conditions qui préservent la cohésion et favorisent l'affirmation de l'Europe forte, indépendante et pacifique dont le monde a besoin.

Notre volonté de réaliser cette Europe ne saurait entraîner un relâchement des liens que nous entretenons avec nos autres amis de l'Europe et de l'Amérique du Nord. Etroites, marquées chaque année par de nombreuses rencontres à tous les niveaux, ces relations soulignent à la fois la profondeur des liens entre pays partageant les mêmes principes d'organisation politique et sociale et la fidélité de la France à ses amitiés et à ses alliances.

Nous demeurons, en particulier, fidèles aux engagements que nous avons librement contractés dans le cadre de l'Alliance atlantique. Cela signifie que nous souscrivons entièrement aux objectifs et aux principes sur lesquels repose celle-ci. Cela signifie aussi qu'en cas de crise qui affecterait les intérêts directs de l'alliance, la France, sur la base d'une décision souveraine, manifesterait sa solidarité avec ses alliés.

C'est avec le continent africain, enfin, que la France ressent et entretient des liens de solidarité particulière.

Cette solidarité s'exprime, avant tout, par une politique de coopération culturelle, technique et économique qui trouve sa justification dans un héritage historique exceptionnel et qui représente, en quelque sorte, la trame de nos relations avec ce continent. Que le développement économique et social des Etats africains doive constituer un objectif prioritaire de leurs gouvernements, nous en sommes convaincus. Nous nous faisons donc un devoir d'y apporter une aide substantielle à l'échelle de notre économie, et qui n'est assortie d'aucune condition politique.

Les crédits affectés à la coopération avec l'Afrique, restés aux alentours de quatre milliards de francs, ont repris leur progression : l'objectif que nous nous sommes fixé d'une aide publique au moins égale à 0,7 p. 100 de notre produit national brut devrait donc être atteint prochainement. Nos principaux partenaires africains, réunis à Paris il y a quinze jours pour la cinquième conférence franco-africaine, ont d'ailleurs manifesté leur satisfaction de l'évolution actuelle. Ils se sont félicités de nos décisions de consacrer une dotation exceptionnelle à la mise en œuvre d'un programme spécial de lutte contre la sécheresse au Sahel, d'accroître progressivement les moyens financiers du Fonds d'aide et de coopération, et d'améliorer les conditions de certains prêts consentis par la Caisse centrale de coopération économique.

Par ailleurs, notre contribution à l'aide multilatérale à l'Afrique n'a cessé de se développer, que ce soit dans le cadre du Fonds européen de développement ou d'autres institutions internationales, comme le PNUD, ou de fonds nouveaux, tel le Fonds africain de solidarité.

Ces relations économiques doivent s'accompagner d'un véritable dialogue politique que justifie la place croissante occupée, dans la communauté internationale, par les quarante-neuf Etats africains. Ce dialogue se développe, bien entendu, avec les Etats francophones auxquels nous unissons des liens traditionnels et, en quelque sorte, privilégiés, qui ont été illustrés, au cours de l'année écoulée, par les visites officielles que le Président de la République a rendues au Sénégal, au Mali, à la Côte-d'Ivoire, qui le seront à nouveau par celle qu'il doit faire bientôt en Guinée. Mais, en même temps, nous nous efforçons de nouer un dialogue parallèle avec les autres Etats africains qui n'ont pas les mêmes relations historiques avec nous. La visite que j'ai effectuée, il y a trois mois, dans un pays anglophone aussi important que le Nigeria en fournit l'illustration.

L'action que nous menons avec d'autres puissances occidentales pour donner une solution pacifique et internationalement acceptable aux problèmes de la Namibie ; notre dénonciation de la politique de l'apartheid, concrétisée par une application très stricte de l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud ; l'appui que nous apportons aux efforts de la diplomatie britannique en Rhodésie ; notre politique équilibrée dans la corne de l'Afrique ; enfin, les voyages que j'ai personnellement

ment effectués, l'an dernier, dans les parties occidentale et orientale du continent, sont autant de manifestations de notre intérêt pour l'ensemble de celui-ci.

Les lignes directrices de notre politique africaine restent constantes au milieu des épreuves que connaissent, hélas ! certaines régions du continent. Elles ont été résumées dans une formule : « L'Afrique aux Africains. » Malheureusement, il s'agit moins aujourd'hui de l'affirmation d'un état de choses que de la définition d'un objectif. L'Afrique aux Africains, cela veut dire que l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats africains, pour être respectées, doivent être mises à l'abri des ingérences extérieures.

Cela veut dire aussi que tous les Etats africains doivent rester libres de définir eux-mêmes leurs options politiques, sans devenir l'enjeu d'une compétition entre des idéologies étrangères au continent.

Cela veut dire enfin que chaque Etat africain doit disposer du droit à la sécurité à l'intérieur de ses frontières.

La France est profondément convaincue que seul le respect de ces principes permettra d'assurer au continent africain la paix, condition de son épanouissement sur tous les plans de l'activité humaine.

Mais se prononcer pour l'Afrique aux Africains, ce n'est pas renoncer à toute solidarité ni faire table rase des amitiés. La France ne peut, ni ne veut rester sourde aux appels qui lui sont lancés par les gouvernements légitimes d'Etats souverains.

D'abord, notre Gouvernement entend assumer le devoir de protection qui revient à chaque Etat à l'égard de ses propres ressortissants, où qu'ils se trouvent — et ils sont nombreux sur le continent africain à apporter leur concours au développement de jeunes nations amies —, ce qui explique que leur départ soit fréquemment l'objectif poursuivi par les agresseurs qui veulent porter atteinte aux forces vives de ces pays.

Ensuite, il entend répondre, par une action adaptée aux circonstances et proportionnée à nos moyens, aux demandes d'aide qui peuvent lui être présentées par des Etats auxquels nous lient des accords de coopération, Etats dont l'indépendance et l'intégrité se trouvent menacées par une agression extérieure ou appuyée de l'extérieur, et qui ne disposent pas encore des moyens militaires susceptibles d'assurer leur propre sécurité.

C'est dans ce cadre que se situent les actions de soutien menées à la demande des gouvernements de Mauritanie et du Tchad. Ce soutien n'implique, de notre part, aucune prise de position sur le fond des problèmes auxquels les autorités de Nouakchott ou de N'Djamena se trouvent confrontées. Si nous consentons à aider ces Etats, dont la souveraineté, l'intégrité territoriale ou la sécurité sont mises en cause, et où nos ressortissants sont menacés, nous n'entendons pas prendre parti sur la solution des différends.

Dans l'affaire du Sahara occidental, n'ayant nulle part aux accords de Madrid, nous ne sommes pas liés par les dispositions qui ont été alors arrêtées. En revanche, lors du dernier débat des Nations unies sur le sujet, nous nous sommes prononcés en faveur du droit à l'autodétermination des populations. Nous souhaitons qu'une solution pacifique puisse être finalement trouvée entre toutes les parties au conflit avec, le cas échéant, le concours des organisations internationales concernées.

Dans l'affaire du Tchad, il me faut rappeler, d'abord, certains faits incontestables.

Depuis plusieurs mois, un conflit se poursuit entre le gouvernement légitime de N'Djamena et une rébellion issue des provinces du Nord et soutenue de l'extérieur. Un cessez-le-feu a été négocié au mois de mars à Sebha et à Benghazi, sous l'égide des pays voisins, soit la Libye, le Niger et le Soudan.

Le respect du cessez-le-feu devait être contrôlé par une commission mixte comprenant des représentants du Niger et de la Libye auxquels se sont associés, par la suite, ceux du Soudan. Cette commission n'a pas été en mesure d'assumer sa mission, car le Frolinat ne lui a jamais permis de pénétrer dans la zone qu'il contrôlait.

Selon toute vraisemblance, cette attitude négative, contraire aux accords de Sebha et de Benghazi, tient au fait que ce mouvement préparait déjà l'offensive en direction du Sud, au-delà de la ligne de cessez-le-feu convenue, qui s'est développée par la suite. Cette offensive a porté successivement sur Salal, le 15 avril, Arada, le 18 avril, Iriba, au Nord-Est d'Abéché, le 29 avril, Ati, le 18 mai, puis Djedda, le 31 mai, tous points situés au sud de la ligne de cessez-le-feu.

Le gouvernement tchadien, avec lequel nous sommes liés par des accords de coopération qui nous conduisent à entretenir des coopérations à Moussoro et Abéché pour la formation de l'armée tchadienne, nous a demandé un appui face à l'agression caractérisée qui se développait, en violation des accords de cessez-le-feu, et qui recevait de manière évidente un appui important de l'extérieur.

Nous avons renforcé notre présence militaire, à la fois dans les centres de formation et là où nos ressortissants se trouvaient menacés. Nous avons également autorisé certains éléments de nos forces à intervenir en appui de l'armée tchadienne, y compris des appareils Jaguar que nous avons envoyés à N'Djamena, à la demande pressante du gouvernement tchadien, le 27 avril, au moment de l'attaque contre Salal.

Je tiens à souligner ici que les chiffres avancés dans la presse au sujet des effectifs engagés dans les opérations d'appui aux forces tchadiennes, sont sans commune mesure avec la réalité. Ils n'ont jamais dépassé 200 à 300 hommes. On est donc loin des titres à sensation qui ont dénaturé la nature et la portée réelle de notre action.

Faut-il rappeler que, dans les derniers jours d'avril, au moment où l'offensive du Frolinat s'engageait, en violation des accords de cessez-le-feu, un véritable mouvement de panique avait gagné N'Djamena, ainsi que plusieurs autres villes du sud du pays ? La sécurité de nos ressortissants se trouvait soudain menacée. Qu'auraient dit nos critiques si nous n'avions pas fait le nécessaire pour rassurer nos compatriotes ? Depuis, nous avons connu Kolwezi. Fallait-il attendre qu'une situation semblable se crée et que nous soyons obligés d'envoyer nos unités parachutistes pour arracher nos ressortissants à la débâcle ?

Notre action a eu pour seul objet de permettre au gouvernement tchadien de procéder, dans des conditions équitables pour toutes les parties, à la réconciliation nationale. Nous n'avons cessé et nous ne cessons de l'y inciter. C'est dire que la présence des forces françaises combattantes est liée au rétablissement de la sécurité nécessaire pour mener à bien cette tâche qu'annonçaient les accords de Sebha et de Benghazi et que le Frolinat a délibérément cherché à compromettre. Une fois la sécurité rétablie, cette présence cessera d'être nécessaire. Nous ne comptons laisser alors au Tchad que les éléments indispensables à l'assistance technique militaire que nous nous sommes engagés à donner au gouvernement de ce pays pour la formation de son armée nationale.

Qui pourrait affirmer d'ailleurs que l'action de la France en Afrique ait jamais eu pour effet de porter atteinte à la souveraineté ou à la sécurité d'aucun Etat africain, ou de créer une situation conflictuelle ? Elle tend, au contraire, à permettre la solution des conflits pour apaiser les tensions, à renforcer la cohérence et la stabilité intérieure des Etats et, par là, celle du continent tout entier, condition indispensable de son développement.

Est-il besoin de souligner le caractère dérisoire de certains procès d'intention qui nous ont été faits lors de l'action que nous avons tout récemment menée au profit des ressortissants français et européens de Kolwezi ? Les motifs strictement humanitaires qui nous inspiraient n'ont été, hélas ! que trop justifiés.

En pratiquant de manière active et désintéressée la politique de solidarité que je viens d'évoquer, la France n'a nullement l'intention d'exercer un quelconque rôle de « gendarme » de l'Afrique. Dans l'action à conduire en matière de sécurité, comme l'a rappelé le Président de la République lors de la conférence franco-africaine de Paris, « l'initiative doit être prise par les Etats africains ». C'est bien là le sens de l'effort entrepris actuellement par plusieurs Etats africains pour venir en aide au Zaïre.

Les gouvernements du Maroc, du Sénégal, de la Côte-d'Ivoire, du Togo, du Gabon et de l'Empire centrafricain nous ont demandé un appui logistique pour cette entreprise. En accord avec plusieurs gouvernements européens et avec celui des Etats-Unis, nous le leur avons accordé. L'opération dont ils ont pris l'initiative est en cours.

Il s'agit d'une affaire ponctuelle et qui devrait être limitée dans le temps. Son seul dessein est de donner aux autorités du Zaïre le répit nécessaire, d'une part, pour rétablir la sécurité sans laquelle aucun développement n'est possible, d'autre part, pour restaurer l'unité de ce grand pays que la crise mondiale a durement éprouvé, mettant en cause les options sociales et politiques qu'il avait librement choisies et réveillant des antagonismes tribaux que des ingérences extérieures se sont appliquées à exacerber.

Nous espérons que le répit gagné, avec l'appui d'Etats africains frères, permettra au gouvernement du Zaïre de procéder aux ajustements indispensables et de rétablir avec tous ses voisins des rapports plus harmonieux.

C'est dans le même esprit que la France a suscité la réunion à Paris d'une conférence de hauts fonctionnaires des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Belgique, conférence qui s'est préoccupée des problèmes de la sécurité et du développement en Afrique et, dans un premier temps, des moyens à mettre en œuvre pour sortir le Zaïre de la crise qu'il traverse actuellement. Les gouvernements examinent maintenant les recommandations qui leur ont été présentées.

Au-delà du cercle de ses solidarités naturelles, la France assume les responsabilités que son rôle et son rang dans le monde lui confèrent. Elle le fait, d'abord, par la contribution qu'elle apporte à la réduction des foyers de tension. Elle le fait, ensuite, en s'associant activement aux efforts entrepris pour dégager les réponses aux grands défis lancés à l'ensemble de la communauté internationale.

L'absence de progrès sur la voie d'un règlement au Proche-Orient entretient un foyer de tension permanent dans une région dont la paix et la sécurité ne sont guère dissociables des nôtres. Les liens anciens que l'histoire a tissés entre la France et les pays de la Méditerranée orientale interdisent, bien entendu, l'indifférence. Ceux que le monde moderne sécrète entre des régions si proches et, à bien des égards, complémentaires, ne nous permettraient pas de demeurer à l'écart.

Le concours direct que nous apportons à la force intérimaire des Nations unies au Liban répond à cette double évidence.

D'abord, nous nous devons de fournir une manifestation concrète de notre attachement, si souvent réaffirmé, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, au moment où elles étaient menacées ou violées par l'occupation israélienne.

Ensuite, comme membre permanent du Conseil de sécurité, et investis à ce titre de responsabilités particulières au regard du maintien de la paix et de la sécurité, nous ne pouvons ignorer l'appel pressant que nous adressait l'organisation internationale.

Enfin, nous avons été mis par l'espoir qu'en favorisant la stabilisation d'une région aussi sensible, nous faciliterions la recherche d'un règlement juste et durable du conflit du Proche-Orient.

Une entreprise nécessaire s'est engagée dans des conditions difficiles. Qui pouvait en douter ? La force des Nations unies devait prendre place dans une zone où les hostilités ne mettaient pas seulement aux prises des gouvernements organisés capables de contracter des engagements et de les faire respecter, mais aussi des groupes divers qui ne relèvent pas tous d'autorités responsables.

En outre, il n'est pas dans la vocation des opérations des Nations unies de surmonter par la force les difficultés qu'elles rencontrent. Elles s'imposent par la volonté politique qui soutient le mandat conféré par le Conseil de sécurité. Elles se déploient avec le consentement de tous les intéressés, qu'ils soient ramenés à la raison ou qu'ils trouvent finalement leur compte dans le rétablissement de la sécurité.

Enfin, il allait de soi que notre contingent, en tant qu'unité intégrée au sein de la force, devait être placé sous l'autorité du commandement international, seul habilité à lui donner des instructions.

Tous ces éléments, bien entendu, étaient connus du Gouvernement lorsqu'il a pris sa décision. De même, mesurait-il les conséquences qu'aurait eues un refus. La constitution de la Force aurait été sensiblement retardée et sa mission rendue plus difficile. Les premiers retraits israéliens ne seraient pas intervenus. Peut-être même la décision de retrait n'aurait-elle pas été prise ?

Bref, la tension dans la région serait devenue plus sérieuse encore, tandis que les efforts pour la recherche d'un règlement du conflit israélo-arabe auraient été durablement compromis.

Enfin, le gouvernement libanais, qui souhaitait notre participation, aurait été fondé à nous reprocher notre attitude, puisque l'objectif des Nations unies était, en mettant fin à l'occupation du territoire libanais, de lui permettre de restaurer son autorité dans la région.

Nous avons donc choisi d'assumer nos responsabilités et d'aider nos amis libanais.

Notre contingent, auquel je tiens à rendre hommage, fait son devoir, sous l'autorité des Nations unies. Pour notre part, nous maintenons un contact étroit avec celles-ci, de même qu'avec les autorités libanaises et les autres parties intéressées pour aider de notre influence le commandement international à mener à bien la tâche impartie à la Force.

Cette tâche n'est pas facile, mais toutes les parties se sont engagées à coopérer avec les Nations unies. Un échec de l'opération, qui s'accompagnerait certainement du maintien d'une présence israélienne au sud-Liban, ajouterait aux maux dont souffre encore ce malheureux pays ami, si durement éprouvé. Un nouvel obstacle serait dressé sur la voie déjà si difficile d'un règlement du conflit israélo-arabe.

Je serai plus bref sur ce dernier point car, quelle que soit la portée historique de l'initiative prise par le président Sadate lorsqu'il s'est rendu à Jérusalem, les efforts pour un règlement n'ont guère progressé depuis notre débat de l'automne dernier.

Le geste égyptien a eu le mérite considérable d'ouvrir une brèche dans le mur de méfiance dressé depuis trente ans entre Israël et ses voisins. Sa dimension politique a été ressentie partout, chez ceux qui l'ont approuvé, comme chez ceux qui l'ont contesté ; mais il n'a pas trouvé un écho à sa mesure. Une situation nouvelle s'est néanmoins créée dont tout le parti n'a pas été tiré ; il faudra qu'il le soit si l'on ne veut pas assister à de nouveaux affrontements.

En effet, chacun perçoit aujourd'hui que l'enjeu n'est plus l'existence d'Israël mais les modalités de sa coexistence avec les pays arabes, dans le cadre d'un règlement global qui réponde aux droits et aux aspirations légitimes de toutes les parties au conflit.

La France a contribué à en déterminer les principes, auxquels adhère désormais la communauté internationale. Ils sont bien connus. A l'objectif d'un règlement global, que nul ne conteste plus, correspondent deux exigences. La première est que toutes les parties, y compris les représentants du peuple palestinien, soient associées aux négociations. La seconde, que les approches séparées, si elles peuvent contribuer à créer un mouvement, aillent dans le sens d'un règlement global.

Force est de reconnaître que le choc créé, au sein du monde arabe, par l'initiative courageuse du président Sadate, en raison de son caractère spectaculaire et personnel, n'est pas encore résorbé. Mais une réflexion paraît à nouveau engagée. Puissent les efforts de paix reprendre ensuite avec une détermination renouvelée ! Comme l'affirmait le Président de la République, le 14 décembre dernier : « La politique française au Proche-Orient est dominée par une idée : cette idée est que l'intérêt de toutes les parties en présence, c'est la paix ».

Le règlement des conflits armés traditionnels ne mettrait pas fin, à lui seul, aux tensions dans le monde. La communauté internationale doit aussi relever les grands défis qui sont lancés à l'ensemble de ses membres.

Comment, d'abord, notre sécurité et notre prospérité seraient-elles préservées si le fossé qui sépare pays pauvres et pays riches devait être maintenu ou, plus exactement, continuait à se creuser ? Il y a là, pour nous, un impératif politique, en raison des menaces que ferait peser la persistance d'inégalités scandaleuses ; mais aussi une nécessité économique résultant de l'interdépendance des économies ; et, bien entendu, une exigence morale.

La mise en place de rapports plus équitables entre ce qu'il est convenu d'appeler le Nord et le Sud a été et demeure une des préoccupations essentielles du Gouvernement. C'est à notre instigation et en association avec nos partenaires européens qu'a été mise sur pied la convention de Lomé, qui unit la Communauté économique européenne et 49 Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ; elle constitue, à ce jour, le seul exemple d'accord prévoyant une garantie de revenus pour les pays en développement.

De même, la France a mené une action de persuasion auprès de ses partenaires industrialisés pour que progressent les idées d'une meilleure organisation des marchés de matières premières et d'un transfert de ressources accru vers le tiers monde. Par ailleurs, elle a pris l'initiative de convoquer la conférence sur la coopération économique internationale qui a représenté une étape importante, même si elle n'a pas répondu à tous les espoirs que l'on mettait en elle.

L'importance de l'enjeu impose de poursuivre ces efforts dans toutes les enceintes internationales compétentes. Ce n'est pas par des déclarations fracassantes ou en soutenant des propositions démagogiques, discutables du point de vue de la logique économique, qu'un nouvel équilibre pourra être mis en place. Pour notre part, nous sommes disposés à examiner avec pragmatisme et dans un esprit de justice les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes du tiers monde, c'est-à-dire en tenant compte des problèmes spécifiques qui se posent à chaque catégorie de pays et en mettant, notamment, l'accent sur l'aide aux pays les plus pauvres.

Le problème de la pénurie d'énergie constitue le deuxième défi lancé au plus grand nombre des membres de la communauté internationale. Pour un pays comme la France, dénué de ressources énergétiques et qui a subi durement les effets des hausses du prix du pétrole, un recours accru à l'énergie nucléaire s'impose. Mais notre politique, définie par le conseil de politique nucléaire extérieure créé en septembre 1976, doit concilier deux exigences : d'une part, réduire notre dépendance énergétique ; d'autre part, éviter que le développement de l'énergie nucléaire ne favorise la prolifération de l'arme atomique.

La première exigence explique notre effort dans le domaine de l'uranium naturel, de l'enrichissement, du retraitement et des filières d'avenir. Menée en toute indépendance, cette action se veut européenne et internationale. Dans un très proche avenir, nous serons en mesure de contribuer très largement à l'indépendance de l'Europe dans le domaine essentiel de l'enrichissement grâce à Eurodif.

Par ailleurs, avec l'usine de La Hague, la France joue un rôle de premier plan dans le domaine du retraitement, ce qui nous ouvre, avec nos partenaires européens, la voie des surrégénérateurs qui doivent nous permettre un jour d'assurer notre indépendance énergétique.

La seconde exigence, celle de la non-prolifération, explique l'interdiction que nous nous sommes faite d'exporter des matériels sensibles et, en particulier, des usines de retraitement qui conduisent à l'accès libre au plutonium, c'est-à-dire à l'arme nucléaire. Elle explique aussi la participation active que nous avons prise aux travaux du groupe des fournisseurs de Londres et celle que nous prenons maintenant à ceux du programme international d'évaluation du cycle du combustible.

Nous nous efforçons de faire prévaloir les modalités d'une meilleure coopération internationale, mais nous n'oublions pas que la lutte contre la prolifération ne doit pas priver les pays en développement des bénéfices de l'énergie nucléaire pacifique, ni les pays industrialisés des avantages des technologies les plus prometteuses sur le plan énergétique, comme les surrégénérateurs.

Une autre préoccupation majeure de notre temps tient à l'accumulation des armements nucléaires ou classiques. Celle-ci n'est pas seulement une menace pour la paix dans le monde ; elle constitue un gaspillage insensé de ressources qui pourraient être utilisées au profit du développement.

La France, qui s'est prononcée depuis longtemps en faveur d'un désarmement véritable, propose aujourd'hui une approche nouvelle et réaliste. C'est celle que le Président de la République a tenu à présenter lui-même, le 25 mai dernier, devant l'Assemblée générale des Nations unies réunie en session extraordinaire. Les principes en sont désormais connus.

Je me bornerai donc à vous rappeler ses traits principaux : d'abord il existe un droit légitime de chaque Etat à la sécurité ; ensuite le désarmement doit être l'affaire de tous ; enfin, l'approche du désarmement, si elle se veut réaliste et efficace, doit tenir compte des situations régionales.

Entre le désarmement général et complet, qui n'est plus crédible, et le dialogue exclusif des superpuissances, qui sert d'abord leurs intérêts, il y a place pour une démarche qui tienne compte de l'évolution du monde vers un système pluraliste.

C'est en fonction de ces principes qu'ont été présentées les propositions que vous connaissez. Il ne s'agit pas d'un plan de désarmement, tant d'autres, d'inspiration souvent généreuse, étant demeurés lettre morte pour avoir méconnu les exigences de la sécurité et les réalités des ambitions. Il s'agit d'une approche nouvelle qui se donne pour objectif, non pas un monde sans arme, ce qui relève de l'utopie, mais un monde où les tentations et les possibilités de guerre seraient progressivement découragées.

Plusieurs membres de l'Assemblée nationale sont associés aux travaux qui se poursuivent actuellement à New York. Les conclusions qu'ils en dégageront nous seront certainement d'une grande utilité.

Un autre grand défi, qui sollicite notre action au niveau mondial, est l'absence de respect des droits de l'homme. Toute politique doit avoir pour fin la personne humaine. La France fait en sorte que cette exigence, sur laquelle est fondée son organisation politique et sociale, s'impose aussi sur le plan international. Appelant au respect des obligations souscrites par la communauté des Etats, la France mène aussi une action humanitaire en accueillant sur son sol quelque 140 000 réfugiés politiques.

En Europe, nous nous élevons contre le fait que des individus ou des groupes d'individus soient persécutés parce qu'ils demandent l'application des droits reconnus par l'Acte final d'Helsinki. Nous nous élevons aussi contre les violations de droits qui interviennent ailleurs dans le monde. Nous le faisons, selon les voies les plus efficaces, quels que soient l'idéologie, le régime politique ou les raisons invoquées.

De même, nous nous attachons, par une action constante dont la discrétion est, le plus souvent, la condition du succès, à protéger nos ressortissants lorsqu'ils sont victimes de mesures arbitraires ou, comme cela a été malheureusement le cas à plusieurs reprises, ces dernières années, lorsqu'ils sont utilisés comme otages dans des conflits auxquels ils n'ont aucune part. La libération de nos compatriotes détenus comme otages au mépris du droit et des conventions internationales, en Afrique ou ailleurs, constitue un témoignage significatif de l'efficacité de la France menée par mon département, souvent dans la discrétion, toujours avec l'aide de gouvernements amis.

Au terme de cet exposé, je voudrais, en guise de conclusion, vous livrer une réflexion que j'assortirai d'un commentaire.

**Plusieurs députés socialistes.** Ah !...

**M. le ministre des affaires étrangères.** La réflexion, c'est qu'on ne fait pas une politique étrangère dans la complaisance. On ne peut pas vouloir l'indépendance de la France, vouloir soutenir son rang et l'idée que l'on se fait d'elle et, à la fois, se fixer pour règle principale de ménager chacun et tout le monde. On y perdrait le respect des autres, sans parler du sien propre.

Maintenant, le commentaire. Refuser la complaisance, c'est vouloir que la France soit d'abord elle-même. Avec ses convictions, ses fidélités, ses intérêts aussi. Sans doute n'est-elle plus aujourd'hui au tout premier rang par la puissance, la population ou la richesse ? Elle demeure cependant un pays respecté et écouté. Parce que son langage est bien le sien ; mais aussi parce qu'il exprime, en même temps, les sentiments ou les aspirations diffuses de nombreux autres peuples sur la planète. Je peux vous affirmer, pour en avoir été le témoin, que chacune des 148 délégations présentes dans la vaste salle de l'assemblée générale des Nations unies, le 25 mai dernier, l'a ressenti en entendant le Président de la République.

Refuser la complaisance, ce n'est pas seulement dire ce que l'on estime juste ou raisonnable. C'est aussi agir pour ce que l'on croit. La France n'a jamais été elle-même dans la démission.

Ne comptez donc pas sur le Gouvernement pour choisir la voie facile des alignements ou de la résignation. Son ambition est celle que lui a fixée le Président de la République. C'est-à-dire que la France apparaisse comme un pays courageux, digne et respecté. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Couve de Murville, premier orateur inscrit.

**M. Maurice Couve de Murville.** Monsieur le ministre, le débat de politique étrangère qui s'engage maintenant sur la déclaration que vous venez de faire en tant que ministre responsable de cette partie essentielle de l'action gouvernementale était attendu avec impatience par l'Assemblée nationale tout entière.

Il s'est produit en effet depuis quelques mois, plus encore depuis quelques semaines, trop d'événements spectaculaires pour qu'elle ne ressente pas le besoin d'être complètement éclairée.

**M. Henri Deschamps.** Enfin !

**M. Maurice Couve de Murville.** C'est la réaction normale, élémentaire, dirais-je, du Parlement...

**M. Marc Lauriol.** Certainement.

**M. Maurice Couve de Murville.** ... et, à travers lui, de l'opinion publique. Il revient ensuite à l'Assemblée de juger et c'est ce que vont faire, au long de ce débat, les porte-parole des différents groupes politiques.

Permettez-moi d'ajouter que l'impatience que j'ai soulignée, et qu'il ne conviendrait pas de dissimuler, serait sans doute moindre — c'est une observation que je me dois de formuler en tant que président de la commission des affaires étrangères — si nous avions le sentiment que nous-mêmes, et l'ensemble des Français, sommes tenus au courant, au jour le jour, par des informations officielles émanant du Gouvernement. Trop souvent, la presse nous apprend fortuitement, par exemple, qu'un avion français vient d'être abattu, qu'un engagement sérieux s'est déroulé quelque part dans le Sahara ou en Afrique centrale.

Cela n'est pas, monsieur le ministre, de votre fait personnel, bien sûr (*Sourires ironiques sur les bancs des socialistes et des communistes*), mais soyez assuré que tout le monde apprécierait que l'information vienne spontanément du pouvoir...

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** ... et que celui-ci ne risque pas de donner une impression de mauvaise conscience en ne faisant que confirmer, après coup et succinctement, des faits qui, de toute manière, ne peuvent pas ne pas être connus. (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Marc Lauriol.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** Disant cela, je n'entends pas critiquer systématiquement ces faits ; je souligne le besoin d'une information continue et complète, qui me semble correspondre à l'intérêt général.

**M. Marc Lauriol.** Parfaitement !

**M. Maurice Couve de Murville.** Et puisque j'en suis à ces observations préliminaires sur l'information et le contrôle du Parlement, laissez-moi ajouter un mot sur une question qui a provoqué récemment discussions et polémiques. C'était à propos d'un accord de coopération militaire conclu en 1974 avec le Zaïre. Cet accord n'avait été ni soumis au Parlement pour approbation, ni publié. Nous en avons appris l'existence l'an dernier à propos de l'opération d'aide à l'intervention marocaine au Shaba. Vous avez tout de suite accepté, monsieur le ministre, et je vous en sais gré, de reconsidérer votre position. Finalement vous nous avez soumis le texte, montrant ainsi qu'il n'y avait de votre part aucune intention de vous soustraire au contrôle prévu par la Constitution, mais peut-être — qui sait ? — un peu de négligence. (*Sourires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

**M. Henri Deschamps.** C'est une litote !

**M. Maurice Couve de Murville.** J'en ai, pour ce qui me concerne, pris acte et vous en ai remercié. Je voudrais que des conséquences en soient tirées pour tous les accords internationaux qui ne peuvent entrer en vigueur qu'après approbation parlementaire. En d'autres termes, ces procédures doivent être à l'avenir conduites avec diligence, sans les retards que trop souvent nous avons à constater.

A ce propos, je suis obligé d'appeler votre attention sur la série d'accords qui ont été conclus, en juillet 1977 pour la plupart, avec un pays situé lui aussi dans une zone sensible : j'ai nommé la toute récente république de Djibouti. Pour autant que je sache, ces textes comprennent en particulier un traité d'amitié et de coopération, un accord de défense et de stationnement des forces françaises, un accord domanial, un accord de transfert de l'émission monétaire, et, enfin, un accord judiciaire. En d'autres termes, ils entrent tous dans le cadre de l'article 53 de la Constitution. Jusqu'à présent, par bonheur, les tempêtes de la corne de l'Afrique ont épargné Djibouti. Ne seriez-vous pas cependant bien inspiré, monsieur le ministre, en soumettant d'urgence cet ensemble au Parlement, c'est-à-dire avant la fin de la présente session ? (*Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République.*)

**M. Jacques Baumel.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** Excusez-moi de m'être ainsi un peu attardé sur les préliminaires ; encore une fois, j'ai cru que je devais le faire, compte tenu des fonctions qui m'ont été confiées. Mais je n'oublie pas que ce débat porte sur la politique extérieure proprement dite et j'y viens sans plus de délai. L'actualité est, bien entendu, dominée par les crises africaines. Avant d'en traiter à mon tour, je veux faire un tour d'horizon général, qui portera forcément sur les affaires européennes, les relations Est-Ouest, y compris le désarmement, enfin, le Proche-Orient.

Paradoxalement, l'Europe ne semble pas être en premier plan des préoccupations, alors que l'on annonce pour l'an prochain la première élection au suffrage universel direct de l'Assemblée des Communautés. Il est vrai que cette élection, qui devient la grande affaire de toutes les formations politiques, est considérée surtout comme une bataille — pour certains capitale — de politique intérieure.

Comment d'ailleurs pourrait-il en être autrement alors que nulle passion ne dévore l'opinion publique en ce qui concerne l'Europe, ne serait-ce que parce qu'en la matière c'est, dans tous les domaines, largement le piétinement, y compris au Conseil européen ?

Dans le domaine économique, avec une crise mondiale qui se prolonge sans perspective sérieuse de guérison, notre ambition presque unique est que le Marché commun, qui fut un si grand succès et qui nous a tant apporté, simplement survive. Notre satisfaction est que tel soit bien encore le cas. Mais faisons attention : l'adhésion de trois nouveaux pays, venant après celle de trois autres il y a quelques années, indépendamment de certains problèmes agricoles particuliers que nous connaissons et que nous entendons voir réglés, risque d'en changer totalement la nature, ne serait-ce qu'à cause de la quasi-impossibilité où l'on se trouverait alors de mener les affaires.

Sur le plan politique, l'esprit et la volonté européens ne se manifestent toujours pas. Nous en faisons l'expérience avec l'Afrique. Est-ce pour départager que l'on demande aux Etats-Unis de se joindre aux pays européens ?

Je ne peux penser, en tout cas, que l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage direct conduise à améliorer la situation, c'est-à-dire à mettre plus d'harmonie et de volonté dans la pensée et dans l'action des Européens, même si l'on parvient à introduire dans les discussions le jeu des partis politiques. Ce que nous attendons en tout cas de cette assemblée, c'est qu'elle s'en tienne strictement et scrupuleusement aux attributions et pouvoirs qui sont les siens.

**M. Michel Debré.** Tout est là !

**M. Maurice Couve de Murville.** Tout dépassement serait usurpation, donc nul et de nul effet.

**M. Michel Debré.** Très bien !

**M. Maurice Couve de Murville.** Tel est d'ailleurs le texte clair et précis de la loi de ratification établie par le Gouvernement, loi entrée en vigueur sous la précédente législature. Les déclarations du Premier ministre, encore confirmées lors du récent débat sur la politique générale, ont été à ce sujet sans équivoque. Nous n'imaginons pas qu'il puisse y avoir pour la France une autre attitude pour le présent et pour l'avenir.

**M. Michel Debré.** Puissiez-vous avoir raison !

**M. Maurice Couve de Murville.** Sur le plan international au sens large, c'est-à-dire d'abord sur le plan des rapports Est-Ouest, le grand débat qui commence sur le désarmement semblait, il y a quelques semaines, devoir venir et demeurer longtemps au premier rang, en même temps que constituer une petite révolution dans la politique étrangère de notre pays.

Qu'en est-il à ce jour ?

On peut être contre la détente — et certains ne s'en privent pas, en France comme à l'étranger. On n'a pas le droit d'être contre le désarmement, qui semblerait cependant en n'être que la suite logique. Peut-être est-ce parce que la première a des conséquences concrètes, alors que le second, malheureusement, s'est toujours cantonné dans l'abstraction. Quoi qu'il en soit, c'est ainsi qu'il en va, et nul n'a le droit d'aller contre les idées reçues.



Qu'il s'agisse de détente, ou qu'il s'agisse de désarmement, le problème est avant tout celui de la sécurité. C'est ce qu'à juste titre souligne le plan français présenté aux Nations unies. Et la sécurité est fondée d'abord sur l'équilibre des forces. Là où il y aurait déséquilibre, la menace pour la paix apparaîtrait aussitôt. Cela est vrai pour les petits: chaque jour, on en fait l'expérience au Proche-Orient entre Arabes et Israéliens. Entre les plus puissants, c'est le problème posé constamment depuis qu'en 1972, à Moscou, Russes et Américains ont décidé de mettre un terme à la guerre froide et de vivre en paix. Les fameuses et perpétuelles négociations dites SALT n'ont pas d'autre signification, et c'est bien pourquoi d'ailleurs elles répondent au bon sens.

Pour la France, notre premier souci, la sécurité, c'est bien entendu l'existence d'un équilibre général entre l'Est et l'Ouest. Mais c'est aussi, à partir du moment où notre volonté nationale est d'exister par nous-mêmes, la possession de forces adéquates et suffisantes qui nous appartiennent en propre, c'est-à-dire une armée classique réduite, mais efficace, et un armement nucléaire, certes modeste par comparaison, mais néanmoins redoutable. A défaut d'une Nuit du 4 août des armements, dont la vraisemblance n'apparaît pas au long des débats de New York, et sans refuser, bien sûr, aucune discussion, c'est cela qu'il nous appartient de préserver.

Vous n'empêchez pas, monsieur le ministre, dans le monde d'aujourd'hui, que ces débats, s'ils sont appelés à se poursuivre, portent en priorité sur les armements nucléaires. La question des expériences viendrait alors automatiquement, avec la conjonction des géants qui n'en ont plus besoin et entendent consolider leur monopole, et de tous les autres qui, ou n'ont pas les moyens, ou ne se voient pas reconnaître le droit d'y procéder. Comme il y a quinze ans, la France serait prise entre deux feux, alors qu'elle ne peut rien céder sur ce point capital. Nous attendons du Gouvernement, s'il en était besoin, une fermeté inébranlable. (Applaudissements sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République.)

Mais comment les débats vont-ils se poursuivre? Tandis que l'assemblée de New York vient imperturbablement ses séances, une autre réunion se termine à Washington, celle de l'Alliance atlantique, à l'issue de laquelle il est annoncé que, compte tenu d'un déséquilibre croissant des forces en Europe — toujours cette notion d'équilibre! — un effort considérable de réarmement a été décidé d'urgence. Et les polémiques entre Washington et Moscou de reprendre, qui rappellent les beaux jours oubliés de la guerre froide. Celle-ci est-elle donc près de réapparaître?

Pour ma part, j'ai peine à le penser, tant les orientations prises depuis dix ou quinze ans paraissent être dans l'intérêt de tous, et d'abord des Etats-Unis et de la Russie. Mais peut-on savoir? Et au surplus, il faut tenir compte des impératifs de la politique intérieure américaine.

L'origine immédiate de cette détérioration subite des rapports doit se trouver en Afrique, plus précisément en Angola et dans cette corne où se rencontrent la Somalie et l'Ethiopie. Là, incontestablement, se manifeste, avec ou sans Cubains interposés, un activisme soviétique dont on cherche les raisons et les objectifs. Revanche contre l'élimination d'Egypte et de Somalie, et peut-être maintenant d'Irak, réaction à la prise en main exclusive par les Etats-Unis des affaires du Proche-Orient, simple utilisation d'occasions propices, plan à long terme de création d'une zone d'influence traversant l'Afrique d'Est en Ouest? Toutes les hypothèses sont permises. Le fait est que dans la confrontation — complicité, maintenant trentenaire, entre la Russie et l'Amérique, il y a quelque chose d'énorme et de propre à faire réfléchir les experts de la Maison Blanche. Mais quelque chose qu'à mon sens la France doit se garder elle-même de chercher à transporter dans l'Alliance atlantique, comme certaines initiatives donnent à le craindre. Lors de la guerre du Vietnam, nous avons réagi très fermement contre de telles tendances et je pense que l'Histoire nous a donné raison.

Quoi qu'il en soit, cet activisme soviétique ne touche pas directement, du moins pour le moment, cette partie de l'Afrique où nos positions, nos intérêts et nos responsabilités sont traditionnels, sinon, à la limite, à Djibouti, par honneur à ce jour épargné, et dans le Zaïre, où par deux fois maintenant nous sommes intervenus.

**M. Jean Fontaine.** Et dans l'océan Indien.

**M. Maurice Couve de Murville.** Il faut le rappeler et le souligner, et bien marquer les bornes de nos responsabilités, étant entendu que l'exercice de celles-ci est exclusif même de toute arrière-pensée de néo-colonialisme.

Une réserve est naturellement nécessaire, que très peu en définitive contestent, à savoir les devoirs de la France vis-à-vis de ses ressortissants établis à l'étranger, lorsque ceux-ci sont menacés et qu'il est possible de leur porter secours. Tel fut le cas récent du Shaba. Tout en regrettant que le recours à des avions de transport étrangers risque de lui donner une coloration particulière, nous avons approuvé sans réserve la décision d'envoyer des éléments de nos forces armées à Kolwezi, où ils ont sauvé des milliers d'Européens, dont des centaines de nos compatriotes. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.) Mais là devait s'arrêter aussitôt notre action, et je suis heureux que le rapatriement de nos forces, fût-il tardif, ait enfin commencé. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous préciser quand il sera terminé?

Certes, dans cette affaire, c'est l'avenir même du Zaïre qui est en question, y compris le maintien de son intégralité territoriale. Sans doute son gouvernement est-il faible et contesté, et tout peut arriver. La France a le droit de s'en préoccuper. Elle n'en a pas la responsabilité, laquelle, d'ailleurs, dépasserait de loin ses moyens, même si elle a pu en donner l'impression en soutenant l'an dernier l'expédition marocaine. Si, au surplus, on trouve à l'arrière-plan de ce qui se passe, comme c'est probable, des activités soviétiques, soyez bien assurés que les Etats-Unis ne resteront pas indifférents, comme en témoignent les déclarations récentes de leur président, même s'ils manifestent pour le moment une certaine prudence vis-à-vis des initiatives françaises, par exemple quant à l'envoi au Shaba de contingents provenant de divers pays africains ou maghrébins. A cet égard, encore une fois, le contexte atlantique qui caractérise les discussions récentes à Paris entre cinq pays me paraît appeler de sérieuses réserves, même indépendamment de la grave détérioration qui se marque dans les rapports franco-soviétiques et qui ne sert les intérêts de personne.

Dans la partie de l'Afrique située au nord du Zaïre, les conditions ne sont pas les mêmes, sous réserve que nous devons pratiquer, là comme partout, le respect scrupuleux des indépendances nationales. Nos liens sont étroits, notre coopération systématique: il existe entre ces pays africains et la France une sorte de pacte fraternel qui fait que nous savons pouvoir compter les uns sur les autres, et cela quel que soit le régime politique des dits pays.

Dans deux de ces pays, la Mauritanie et le Tchad, nous sommes militairement engagés de façon directe, nullement en raison des accords de coopération, lesquels excluent, d'ailleurs, une quelconque participation de coopérateurs à des actions militaires, mais à la demande expresse des gouvernements, et aussi, il faut le dire, parce que le sort de nombre de nos compatriotes est directement menacé.

Ce dernier point conduit forcément à nuancer les jugements. Il n'est pas possible cependant de ne pas marquer que nous sommes gravement préoccupés de cette situation, surtout après les récents combats au Tchad, qui ont constitué une action militaire d'envergure, mettant en jeu des forces françaises dont, faute d'informations, nous ne soupçonnions pas l'importance.

Il est clair qu'une telle situation ne peut se prolonger indéfiniment sans répercussions sérieuses dans notre pays, sans mettre en cause la position internationale de la France vis-à-vis de ce tiers monde où nous étions, depuis une décolonisation réussie, parvenus à occuper une place privilégiée et, enfin, sans poser de graves questions quant à l'orientation générale de notre politique étrangère.

Il est clair aussi que, ni dans un cas ni dans l'autre, une solution ne peut être attendue d'une action militaire. D'ailleurs, je ne sache pas que, pour ces deux pays, la solution de substitution d'une force africaine aux forces françaises ait été envisagée. Si solution il peut y avoir, elle ne sera donc, en fin de compte, que politique.

Dans le cas de la Mauritanie, le conflit réel oppose le Maroc et l'Algérie, et il porte sur le sort du Sahara espagnol. Dans le cas du Tchad, il est, éternellement, entre les Toubous, maintenant appuyés par une Libye débordante, et le reste du pays, faiblement gouverné par N'Djamena.

Qui dit solution politique dit action diplomatique, et c'est donc vous, monsieur le ministre des affaires étrangères, qui êtes en cause. L'entreprise, certes, n'est pas aisée, compte tenu de l'état de nos rapports avec l'Algérie, et avec la Libye, compte tenu aussi de la difficulté de trouver pour le Tchad de vrais interlocuteurs de part et d'autre. Mais, je vous le demande, dans l'un et l'autre cas, des actions sont-elles engagées et quels sont vos desseins?

J'en aurai terminé, mes chers collègues, avec cette revue de nos préoccupations majeures lorsque j'aurai ajouté quelques mots sur les affaires du Proche-Orient, donc, puisque je suis Français, essentiellement du Liban.

Que dire du conflit israélo-arabe qui ne soit décourageant, à commencer par les suites de l'aventure du président Sadate à Jérusalem ? L'aube de la paix n'est pas encore levée. Elle ne pourrait sortir que de la reconnaissance de part et d'autre des réalités que l'on ne peut changer. Mais, pire encore, un nouveau pays est maintenant directement victime du conflit, le Liban, notre ami. Suite inévitable d'une folle guerre civile, qui avait placé les Palestiniens dans un camp, entraînant les Israéliens à venir à l'aide de l'autre, et finalement amenant l'occupation du sud du pays.

J'avais trop répété depuis dix-huit mois que les Affaires étrangères, bloquées par une scandaleuse insuffisance de leurs crédits, n'avaient presque rien fait afin d'aider à la reconstruction du Liban et de lui manifester notre sollicitude, pour critiquer la décision de participer à la force d'urgence des Nations unies envoyée là-bas pour neutraliser les territoires que l'armée israélienne devait évacuer sans délai. Je ne pense pas qu'une telle opération soit indigne d'un membre du Conseil de sécurité, bien au contraire.

Je vous reprocherais plutôt, monsieur le ministre, de ne pas en avoir tiré les conséquences politiques. S'en remettre aux Nations unies seules de l'application de la résolution du Conseil de sécurité, c'est peut-être commode, ce n'est pas très efficace. Notre participation nous donnait la possibilité, sinon le droit, d'intervenir activement sur le plan politique pour la mise en œuvre des décisions prises. Nul ne s'en serait plaint, j'en suis sûr, et notre poids aurait pu être grand. Il n'est pas trop tard pour corriger le tir, puisqu'en pratique tout reste encore à faire.

Comme vous le voyez, monsieur le ministre, dans cette affaire, comme dans toutes les autres, c'est une diplomatie active, courageuse et réaliste que nous attendons de vous, conforme à la tradition de la France et, dès lors, conforme à son idéal comme à ses intérêts. Pas davantage que nous, j'en suis certain, vous n'êtes satisfait de nous présenter une France engagée militairement à la fois dans trois pays d'Afrique et un du Proche-Orient. Certes, je vous l'ai dit, nous comprenons les nécessités, et celles-ci peuvent être cruelles, comme on l'a vu au Zaïre. Une réaction est cependant nécessaire, qui soit dans la ligne de la politique que nous avons toujours soutenue, celle d'une France digne et pacifique, aussi respectueuse de l'indépendance des autres que soucieuse de la sienne propre, fidèle à ses amitiés mais se refusant à la subordination et hostile aux hégémonies. Nous savons bien que certaines situations sont dangereuses. Mais, encore une fois, aucun des problèmes soulevés ne trouvera de solution par la force ; ou alors ce serait la force soit de l'Union soviétique, soit des Etats-Unis d'Amérique. Si nous montrons que nous le comprenons et en tirons les conséquences, nous renforcerons une crédibilité qui est indispensable, car seule elle peut nous permettre de participer pleinement, et de notre propre chef, aux actions politiques qui, au-delà des péripéties actuelles, sont seules susceptibles de ramener la paix. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. le président.** La parole est à M. Mitterrand.

**M. François Mitterrand.** Mes chers collègues, ce débat est le bienvenu puisqu'il doit normalement nous permettre de savoir ce que veut et ce que fait le Gouvernement. L'intervention de M. le ministre des affaires étrangères nous a déjà davantage informés. Est-ce suffisant ? A cet égard, les différents orateurs exprimeront leur point de vue dans le sens qu'il choisiront.

Laissant aux autres orateurs du groupe socialiste le soin d'aborder d'autres sujets, je traiterai des problèmes africains. Et d'abord cette question : pourquoi notre présence militaire en Afrique ?

En vertu du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, du respect de toute souveraineté nationale et en l'occurrence du principe : l'Afrique aux Africains, nous ne pouvons intervenir, me semble-t-il, sur une terre étrangère qu'en application d'accords diplomatiques. Il faut que les deux peuples, représentés par leur Etat, aient conclu des accords, entérinés éventuellement par leur parlement, aux termes desquels la France est autorisée à mener une action militaire en territoire étranger.

Quels sont les accords diplomatiques qui justifient la présence militaire de la France en Afrique ? Des traités qualifiés, selon le cas, d'« accords de coopération militaire » ou d'« accords

d'assistance technique militaire ». On en dénombre une trentaine. Dans la liste fournie par M. le ministre des affaires étrangères à M. Louis Eyraud qui l'interrogeait le 8 juin 1977, on relève des pays comme le Tchad — dont je parlerai dans un moment — l'Argentine, l'Algérie ou la Libye.

Ces accords portant sur une assistance militaire comportent des clauses et des obligations qui nous engagent. Certaines clauses prévoient des limites à la mission fixée à nos coopérants. D'autres précisent des modalités de l'assistance : matériel, fournitures, logistique. Le dictionnaire Robert définit la logistique comme l'art de combiner tous les moyens de transport, de ravitaillement et de logement des troupes. Cet art a été pratiqué largement par le Gouvernement français.

Je souhaite faire porter notre réflexion sur un article que l'on retrouve dans tous les accords de coopération militaire, c'est l'article 4 de l'accord avec le Tchad qui interdit aux coopérants de « participer directement à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité ».

Le droit est fixé. Les termes de la présence militaire de la France sur un territoire étranger sont maintenant connus.

La deuxième question que l'on doit dès lors se poser est la suivante : sommes-nous allés au Shaba et au Tchad en application de ces accords ? L'article 4 que je viens de lire montre que non. Je partage sur ce point l'opinion de M. Couve de Murville qui, le 18 mai dernier, a déclaré à la commission des affaires étrangères que les interventions militaires « qui ne se situaient pas dans le cadre d'accords de coopération militaire devaient de la responsabilité du Gouvernement et de lui seul devant l'Assemblée nationale ». Et cela avant de demander et d'obtenir l'ajournement de la question à l'ordre du jour qui portait précisément sur l'éventuelle approbation parlementaire de l'accord de coopération avec le Zaïre signé en 1974 !

Les opérations en cours au Zaïre et au Tchad excèdent à l'évidence le contenu de nos obligations diplomatiques. Il faut trouver ailleurs l'explication.

Ce point n'appelle aucune discussion. La déclaration de M. Couve de Murville, approuvée par M. de Guiringaud en fait foi. Hier encore, M. Galley, à la commission des affaires étrangères en a convenu, de même que nos collègues MM. Defferre, Chandernagor et de Lipkowski.

Je rappellerai une fois pour toutes afin que cela soit bien clair, qu'actuellement, aussi bien au Zaïre qu'au Tchad et au Sahara occidental, aucun accord existant n'autorise la France à prendre part à des actions de guerre. Dans ces conditions, on ne comprend plus comment le conseil des ministres du 17 mai a pu publier un communiqué selon lequel il s'agissait pour la France d'apporter au Zaïre « son assistance technique selon les accords conclus », comment le porte-parole de l'Elysée a pu avancer le même jour que « l'assistance technique française au Zaïre restait dans le cadre des accords conclus ».

N'est-ce pas M. Galley qui déclarait le 26 avril, à l'Assemblée nationale, à la suite de la mort de deux coopérants tués en participant au dégagement du poste de salal au Tchad que ces jeunes gens « s'étaient trouvés confrontés à une situation non prévue par les règlements » ?

Mieux encore, le 11 février 1973, à la télévision, M. Valéry Giscard d'Estaing, s'adressant au pays pour annoncer un certain nombre de mesures d'intervention en Afrique, croyait bon d'affirmer qu'il s'agissait « d'une coopération exclusive de l'intervention de moyens militaires de combat. »

Non, je ne connais pas de traité ou de convention autorisant l'armée française à prendre part aux opérations en cours en Afrique !

Mais si nous sommes d'accord sur ce point, posons la question suivante : si les interventions militaires de la France ne relèvent pas d'un accord de coopération, alors de quel s'agit-il ?

Une première réponse s'est imposée à Kolwezi. Elle pourrait s'imposer à nouveau. Encore faudrait-il que le Gouvernement voulût bien dans ce cas faire confiance à l'Assemblée nationale, faire confiance à l'opposition et les informer en temps utile. Je veux dire que la France peut être conduite à décider d'intervenir afin de garantir la sécurité de nos ressortissants. Nous ne pouvons, nous, socialistes, que nous sentir solidaires de toute action courageuse devant sauver des vies humaines. *(Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

**M. Jacques Baumel.** Il était temps !

**M. François Mitterrand.** Mais l'objectif humanitaire était-il le seul à inspirer le Gouvernement lorsqu'il a déclenché l'opération militaire au Zaïre ?

Si d'autres questions se sont posées, monsieur le ministre, c'est parce que l'Elysée et le Gouvernement les ont eux-mêmes soulevées. Je vous renvoie de nouveau à la déclaration du conseil des ministres du 17 mai. Selon M. de Guiringaud, c'est bien le 14 mai que les sévices contre les Européens ont commencé à Kolwezi. Or le 17 mai au matin, trois jours plus tard, le conseil des ministres fait état non d'une opération de caractère humanitaire, mais de ses préoccupations devant les tentatives de déstabilisation en Afrique. L'argument est acceptable; il est même normal que le Gouvernement l'avance. Mais ne confondons pas ! Il s'agit alors d'une question politique qui exige une réponse politique. Ce qu'a fait le 17 mai M. le président de la commission des affaires étrangères, ce que j'ai fait moi-même le 18.

Mais le Gouvernement ne se borne pas à dénoncer la déstabilisation en Afrique. Il ajoute qu'il apporte son « soutien aux efforts du gouvernement zaïrois et de son président ». Comme vous le voyez, il ne s'agit pas non plus d'un argument humanitaire.

Enfin, troisième élément d'appréciation, le Gouvernement entend « s'opposer aux actions de pénétration au Shaba ».

Telle est la situation, les 17 et 18 mai. A l'heure où le Gouvernement conçoit de légitimes inquiétudes sur le sort des Français et des étrangers venus d'Europe à Kolwezi et au Shaba, il annonce qu'il se range du côté du président Mobutu, qu'il soutient ses efforts et ceux du gouvernement zaïrois, qu'il s'oppose aux actions de pénétration au Shaba, bref il se présente en adversaire déterminé de ceux qui se sont révoltés, qui tiennent Kolwezi et qui sont maîtres, de ce fait, de la sécurité, de la vie de nos compatriotes. (*Mouvements divers sur certains bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Quelques heures plus tard, le porte-parole de l'Elysée, M. Hunt...

**M. André-Georges Voisin.** A quelle date ?

**M. François Mitterrand.** ... ajoutait, après avoir observé que des Européens avaient été molestés à Kolwezi : « Il ne semble pas que des Français aient été concernés ».

**M. Jacques Sourdilhe.** C'est tarabiscoté !

**M. François Mitterrand.** C'est tarabiscoté, vous avez tout à fait raison ! Mais adressez-vous à l'auteur de cette déclaration ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Ce sera enfin M. Bourges, venu dans la soirée du 18 mai 1978 à l'Assemblée nationale vers vingt-trois heures, qui, après avoir indiqué que la France agissait à la demande du gouvernement du Zaïre — ce qui montre également les limites d'une intention humanitaire qui attend, pour s'affirmer, l'initiative du chef d'un gouvernement étranger mêlé au conflit (*Murmures sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) — révélera pour la première fois, après quatre jours et onze déclarations officielles, que l'objet principal de notre action militaire était d'ordre humanitaire. Dès lors, nous n'avions plus qu'à espérer sa réussite.

Il corrigeait, ce faisant, les propos de M. de Guiringaud, tenus le 17 mai 1978 devant notre assemblée : « Nous agissons pour encourager les efforts du Zaïre afin de rétablir sa souveraineté sur l'ensemble du territoire... » — vous entendez : nous sommes au Zaïre pour permettre au général Mobutu de rétablir sa souveraineté sur son empire — ou les propos de M. Barre, à la télévision, sur TF 1, le même jour : « Le Gouvernement apporte son appui aux gouvernements légitimes qui lui demandent une aide. »

M. le général Mobutu est le chef d'un gouvernement légitime. Il demande notre aide. Nous y allons. Nous allons combattre à ses côtés contre la rébellion du Shaba. Mais cela est dit tandis que nos ressortissants sont encore dans les mains des adversaires du général Mobutu.

Et toujours M. de Guiringaud, toujours à TF 1, le 19 mai 1978 : « Cette opération est faite à la demande du gouvernement du Zaïre. » C'est donc le général Mobutu qui détermine l'action ou la non-action de la France dès lors qu'il s'agit de protéger la vie de ses ressortissants. (*Protestations sur divers bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.* — *Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Ou bien l'on applique à la lettre les accords de coopération, et alors l'action de la France s'arrête en deçà du stade des opérations de guerre ; ou bien cette limite est dépassée, et nous

sommes fondés à nous demander ce que vaut le mobile humanitaire. Après ce qu'a déclaré M. le ministre des affaires étrangères, et après votre déclaration de tout à l'heure, monsieur le ministre, on ne saurait prétendre que l'intervention de la France n'a pas d'autre raison.

Je vous pose, monsieur le ministre, cette troisième question : qui s'agit-il de défendre en Afrique, et contre qui ? Défendre qui ? Des pouvoirs établis !

**M. Jacques Baumel.** Des Français !

**M. François Mitterrand.** Sans doute, monsieur Baumel, des Français aussi, et jusque-là nous serons d'accord. Mais le Gouvernement français a parlé de défendre un équilibre politique. Vous avez le droit de penser que le Gouvernement avait tort de le dire, mais c'est ce qu'il a dit. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. André-Georges Voisin.** Vous avez du mal à revenir sur votre déclaration !

**M. François Mitterrand.** Des pouvoirs établis !

Bien entendu, il est parfaitement normal que la France ait des alliés et qu'elle les aide dans le cadre des engagements auxquels elle souscrit. On doit considérer qu'elle a des obligations particulières à l'égard des pays francophones. On ne peut rester indifférent aux rapports de force stratégique si on partage les richesses du monde. Mais s'agit-il de zones stratégiques ou de matières premières ? Ce n'est pas par l'action militaire directe en pays étranger que nous pourrions nous en assurer la possession.

Défendre qui et contre qui ?

Prenons le cas du Tchad ! Qui y combattons-nous ? Aussi surprenant que cela paraîtra, nous n'en savons encore rien. Oui, si nous nous reportons aux déclarations officielles, nous ne savons pas qui nous combattons.

Faisons des hypothèses. Combattons-nous au Tchad les Toubous ? Qui sont-ils ? Cent cinquante mille personnes — c'est le chiffre que nous a donné M. Galley, qui sait de quoi il parle — sur une population comprise entre quatre et cinq millions d'habitants. Cette ethnie très clairsemée sur un immense territoire est engagée dans sa lutte — pour des raisons historiques qu'il serait trop long d'examiner maintenant — depuis douze ans au moins, c'est-à-dire avant l'installation du régime actuel en Libye.

Pourquoi ai-je parlé de Libye ? Serais-je allé trop loin ? Aurais-je commis quelque imprudence ? J'ai sans doute dépassé la décence permise à cette tribune, puisque personne n'en parle, si ce n'est d'une façon allusive.

Je le répète, qui combattons-nous ? Les Toubous. Ils sont dirigés par qui ? Par des mouvements politiques au demeurant divisés. Le Frolinat par exemple. Naguère, l'un de ses chefs s'était acquis quelque notoriété en retenant prisonnière Mme Claustre : Hissen Habré. Il est aujourd'hui à N'Djamena, aux côtés du général Malloun. Et celui dont nous avons abattu 150 à 200 hommes l'autre jour, c'est Goukouni, l'homme qui après avoir éliminé Hissen Habré s'est empressé de donner à la France un gage d'amitié et de restituer Mme Claustre à son pays, à ses amis, à sa famille.

Les Toubous, c'est cela ! Si ce sont les agents d'un pays étranger, qu'on dise lequel ! Cherchons ! On n'accuse pas le Niger ; on n'accuse pas le Soudan. Qui donc ? On tourne autour : c'est la Libye. Pourquoi le taire alors que le Gouvernement le laisse constamment entendre ? L'équivoque s'aggrave si l'on sait que les Toubous étant dénoncés comme les agents de la Libye, celle-ci est à son tour représentée comme l'agent de l'Union soviétique et de l'expansionnisme communiste.

Aux informations de la chaîne de télévision TF 1, il y a trois jours, un journaliste expliquait la carte de l'Afrique. La couleur rouge, naturellement, signalait les pays appelés « communistes », la couleur bleue les pays dits « occidentaux », tandis que les pays qui ne pouvaient être a priori rangés dans l'un ou l'autre camp figuraient en grisé. Froidement, le journaliste, pour des millions de Français — et nul n'ignore qu'il existe certaines relations entre le pouvoir établi en France et sa télévision — rangeait la Libye comme l'Angola, le Mozambique, l'Ethiopie, d'autres encore, parmi les pays « communistes ». Selon cette thèse qui a le mérite de la simplicité dans l'absurde, la Libye est donc un pays communiste engagé dans l'action

contre le Tchad pour le compte du communisme international. Dérision, ironie de l'histoire! Le jour même où le président de notre commission des affaires étrangères demandait l'ajournement du traité avec le Zaïre, faute d'avoir obtenu les informations suffisantes, était examiné devant la même commission le rapport de M. Orlu sur plusieurs accords de coopération. Avec qui? Avec la Libye! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Tout cela dans le cadre d'un acte diplomatique qui s'intitule : « Traité d'amitié et de bon voisinage ». (Chères sur les bancs des socialistes.)

**M. Pierre Mauger.** On dirait que vous n'avez jamais vu cela! Vous vous rabaissez. Et vous vous préférez homme d'Etat!

**M. François Mitterrand.** Accord aérien, 1974; accord agricole, 1975; accord de coopération économique et technique, 1976; accord maritime et accord culturel, 1976 et 1978! Pour plus de précision ces textes comprennent la formule suivante : « Attachés au renforcement des liens d'amitié et de compréhension entre les deux pays... ». Compréhension, amitié! Est-ce bien là le pays que nous désignons comme notre adversaire au Tchad? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Si l'on se bat encore contre les Toubous, dites-le! Si l'on se bat contre la Libye, dites-le! Ce pays fournit du matériel aux révoltés? Bien sûr! Un matériel venu des pays de l'Est, de Tchécoslovaquie, et peut-être d'Union soviétique? Bien entendu! Mais aussi avec le matériel que nous lui avons vendu, puisque jusqu'en 1976 nous lui en avons fourni.

Que de données il faudrait faire connaître à l'opinion publique pour qu'elle en juge!

Faut-il au surplus classer la Libye parmi les régimes communistes, comme on aurait pu y ranger l'Egypte, il y a quatre ans, et comme on y rangeait la République des Somalis, voici deux ans?

Il y a en Afrique une évolution continue. Peut-être ne serez-vous pas surpris, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous qui êtes toujours en délicatesse avec l'Angola, que des conversations poussées aient lieu entre ce pays et les Etats-Unis d'Amérique, bien que l'Angola soit du nombre des pays figurant en rouge sur la carte de l'OTAN. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Dans tout cela, il y a un mélange d'ambiguïté, de contradictions, de sous-entendus, comme si l'on voulait à tout prix jeter un rideau de fumée pour que l'opinion et le Parlement ne puissent s'y reconnaître.

Même interrogation pour le Zaïre : qui y combattons-nous?

Sont-ce les Katangais? Ce n'était pas prévu dans les accords.

Sont-ce les Cubains? Mais, lorsque je vous ai demandé en commission de bien vouloir nous assurer que les Cubains étaient en cause, vous vous y êtes refusé. Vous ne l'avez pas fait non plus à la tribune et le communiqué des Cinq, dont je parlerai tout à l'heure, texte contresigné par les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne de l'Ouest, la Belgique, la Grande-Bretagne et la France, ne contient aucune allusion à la présence cubaine au Zaïre.

En Angola, certes — et ce n'est pas discutable — cette présence a été cent fois dénoncée. Pour le Zaïre, d'où viennent vos précautions de langage? Mais si vous doutez de l'intervention cubaine au Zaïre, dites-le. Et dites au Parlement qui nous combattons au Zaïre.

La France combat au Zaïre, mais on ne sait contre qui.

**M. André-Georges Voisin.** Contre ceux qui ont tué des Français!

**M. François Mitterrand.** Vous gardez un silence prudent. Les parlementaires n'auraient-ils pas le droit de savoir s'il y a ou s'il n'y a pas volonté française de faire reculer les soldats cubains ou les ambitions libyennes, les unes et les autres camouflant la stratégie internationale du communisme?

Le Gouvernement laisse entendre, mais il ne nous dit rien. Si vous demeurez silencieux, votre propagande est orientée de façon à convaincre l'opinion publique d'une intervention extérieure. Il s'agit là d'un double jeu que je dénonce car il ne sera pas possible d'avancer dans la voie du règlement politique réclamé tout à l'heure par mon prédécesseur à cette tribune si l'on ne parle pas clairement.

Au nom de qui, pour qui et contre qui intervenons-nous? Je continuerai : avec qui?

Un début de réponse est fourni par cette nouvelle « alliance » — je ne sais quel terme employer — que constitue le bloc des Cinq : Etats-Unis, Belgique, Allemagne de l'Ouest, Grande-Bretagne et France.

Nouvelle alliance? Alliance virtuelle? Je pense — peut-être nous le confirmez-vous, monsieur le ministre des affaires étrangères — qu'il ne s'agit pas d'une extension de l'O.T.A.N. D'abord, cela ne s'avouerait pas, vous le savez bien. Où se trouverait votre majorité pour l'affirmer? (Sourires et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Au demeurant, une réunion dans le cadre de l'O.T.A.N. serait absurde, puisque cette organisation s'occupe de l'Atlantique Nord. Ajouté que, dans le cadre de l'O.T.A.N., qui suppose un commandement intégré sous autorité américaine, nous ne serions pas allés au Zaïre.

Si ce n'est pas l'O. T. A. N., peut-être affirmera-t-on que c'est l'Alliance atlantique, à laquelle vous avez réaffirmé notre fidélité. Mais l'Alliance atlantique comprend d'autres membres que les cinq pays que j'ai cités. Où sont-ils?

Alors s'agirait-il de la Communauté européenne? Non, car les Etats-Unis d'Amérique ne sont pas dans l'Europe — ou, s'ils y étaient, ils n'y sont plus — c'est la géographie qui nous l'enseigne, même si la politique nous apprend tout autre chose! (Sourires et applaudissements sur les bancs socialistes.)

Les conférences de Genève et de Tokyo n'ont-elles pas pour fin de défendre l'Europe contre les importations agro-alimentaires américaines? (Interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Ce n'est pas maintenant qu'il faut protester, messieurs de la droite.

**M. Marc Lauriol.** Vous n'avez pas à nous dire ce que nous devons faire!

**M. François Mitterrand.** Vous auriez mieux fait de protester quand le ministre des affaires étrangères se réclamait de l'amitié américaine sans oser dire que la France, par l'opération au Shaba, venait de se replacer dans une situation qui rendait nécessaire non seulement la logistique américaine, mais aussi le concours de ses armes pour une opération militaire dont nous n'assurons plus le contrôle. Cela est vide de sens quand on se réclame de l'indépendance de la France! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Alors, cette rencontre des Cinq, qu'est-ce que c'est?

Les Etats-Unis ont fourni des avions Transall, des moyens de transport, des moyens logistiques; on en avait besoin; on pourrait en avoir encore besoin.

**M. André-Georges Voisin.** Les Transall n'ont pas été fournis par les Etats-Unis!

**M. Marc Lauriol.** Les Transall sont des avions français!

**M. François Mitterrand.** Je rectifie : les Transall sont bien des avions français, mais ce sont des appareils américains qui ont transporté nos troupes au Shaba.

La Belgique? Ses intérêts sont évidents au Zaïre. La Grande-Bretagne? On tonnait sa prudence. L'Allemagne de l'Ouest? Son entrée dans l'affaire représente une grande surprise.

Si j'ai bien compris le schéma, on veut mettre un terme au mouvement d'extension du monde communiste en Afrique, conduit, animé, inspiré par l'Union soviétique agissant par l'intermédiaire de ses agents, ici les Toubous et la Libye, là les Katangais et les Cubains, et pour cela on en appelle à l'Allemagne afin qu'elle contienne la Russie sur les rives du Congo!

Ah! la belle diplomatie!

Etrange situation, dont l'Allemagne de l'Ouest a parfaitement senti le danger car il ne semble pas que le Gouvernement français ait obtenu de ce côté-là la réponse souhaitée!

Oui, je le répète, quelle est cette nouvelle alliance?

Monsieur le ministre, il vous faut répondre à ces questions. Sans quoi, on pourra dire que, certes, le Gouvernement aura parlé, mais sans vouloir nous informer.

Reprenant les propos qui ont été tenus par l'un des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune, l'interroge à mon tour : quelle est la bonne solution, militaire ou politique ?

Sept pays africains, qui sont nos alliés ou nos amis, souhaitent organiser une force interafricaine. Or ils n'en ont pas les moyens. Cela mérite examen. Saisissez-vous de vos projets, qu'on sache bien de quoi il s'agit !

Par contre, je n'ai pas entendu un seul des responsables de ces pays africains, hormis peut-être M. Senghor, dans une interview qu'il a donnée outre-Atlantique, souhaiter la substitution d'une force eurafricaine à la force africaine. En tout état de cause, si tel était le cas, il faudrait que vous obteniez l'approbation de l'Assemblée nationale. Il serait singulier, on l'avouera — mais aucune hypothèse, au point où vous en êtes, n'est exclue — que, de carence en carence et d'ambition en ambition, l'armée eurafricaine se transforme en armée extra-africaine ou, pis encore, en armée européenne ou occidentale sur le sol de l'Afrique.

Avons-nous les moyens de cette politique ? Sur quelle logistique nous appuierons-nous ? De combien de régiments français disposons-nous ? Trois ? Quatre peut-être, sur un total de six ?

Est-ce avec cette force-là que la France, en fer de lance, en avant-garde du monde occidental, entend « arrêter la progression du monde communiste » pour reprendre les termes qui sont employés et que je ne prends aucunement à mon compte ?

Et sous quel commandement ? D'un général français ? D'un Africain ? Non. On sait combien les pays africains s'observent jalousement. Alors qui ? Un Américain ? Qu'on nous le dise !

En vérité, si la France veut remplir un rôle déterminant, un rôle à sa mesure, elle doit poser le problème africain en termes politiques.

Il existe assez de moyens d'information et de contacts ; il existe assez de conférences internationales, assez d'endroits où l'on débat, où l'on discute pour chercher, connaître et définir les moyens de la détente à une époque où elle se porte mal. Il existe une assemblée des Nations unies, il existe une organisation des Etats africains, il existe une conférence — dont il faudrait bien savoir, au travers des avatars diplomatiques, ce qu'elle devient — je veux parler de la conférence d'Helsinki.

**M. Hector Rolland.** Parlons-en !

**M. François Mitterrand.** Usons-en en faveur de la paix à construire. Et si j'ai parlé d'Helsinki, idée qu'un député semble trouver étrange, je la rendrai à son auteur, le Président Senghor.

Mes chers collègues, il convient maintenant de prévoir un plan pour un règlement politique. L'Afrique est trop importante et les champs de bataille déjà trop nombreux — Zaïre, Tchad, Mauritanie, Sahara occidental, mais aussi Angola, Ethiopie, Erythrée, Somalie, « pays rouges », et demain, peut-être, Djibouti — pour qu'on ne tente pas au plus tôt d'aboutir à ce règlement.

Au Tchad, au Zaïre, croyez-vous qu'il s'agisse simplement d'intrigues étrangères ? N'y a-t-il pas des causes internes qui expliquent cette désagrégation des régimes que nous soutenons ?

Croyez-vous qu'il soit possible à 150 000 Toubous, hommes, femmes et enfants, de tenir pendant douze ans, avec un nombre réduit de soldats, face à une armée infiniment plus nombreuse, plus puissante, soutenue par la France, s'ils étaient seulement inspirés par des intérêts étrangers et non point par un puissant mouvement d'affirmation de soi-même ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Sans oublier que les morts du Frolinat, lors de l'affrontement de Djedaa, la semaine dernière, appartenaient à des ethnies du sud du Tchad.

Ne croyez-vous pas que ce qui se passe au Shaha exige qu'on se demande pourquoi la population d'une ville entraînée par une colère aveugle, se laisse aller au crime, pourquoi l'armée du Zaïre chargée de rétablir l'ordre et de mater la révolte, s'associe au massacre et y ajoute ses propres crimes...

**M. Marc Lauriol.** Quels crimes ?

**M. François Mitterrand.** ... et pourquoi une province entière échappe à l'autorité du pouvoir central ? Non, l'intrigue étrangère ne peut tout expliquer ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Il y a nécessité pour le Gouvernement de la France d'affiner son analyse, de rechercher les véritables causes de l'enchaînement où notre pays se trouve entraîné, de refuser de mêler nos armes à des conflits qui risqueraient d'exposer la France et de l'engager au-delà de ses capacités.

Au contraire, notre pays doit être celui qui invite les plus puissants du monde à se rencontrer, à s'expliquer et à s'organiser pour que l'Afrique entre à son tour dans le cycle de la détente. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Seiflinger.

**M. Jean Seiflinger.** Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, quand ce débat de politique étrangère fut inscrit au calendrier de nos travaux, nous savions déjà qu'il se déroulerait dans une période riche en événements de portée internationale.

Mais nous ne pouvions pas, bien sûr, prévoir qu'une intervention du 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes sur le territoire d'un pays africain, viendrait lui conférer une dimension supplémentaire, propice à mobiliser l'attention de nos concitoyens sur l'importance des événements qui se déroulent actuellement hors de nos frontières.

L'affaire du Zaïre, en effet, a considérablement ému les Français en leur rappelant que le sort de leurs libertés se jouait aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays.

Qu'il me soit permis de féliciter le Gouvernement pour la décision qu'il a prise d'envoyer à Kolwezi le 2<sup>e</sup> régiment étranger de parachutistes, dont l'action rapide et efficace a permis de sauver de très nombreuses vies humaines. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Qu'il me soit permis également d'adresser, de cette tribune, à M. Tindemans et au gouvernement belge un hommage pour l'action qu'ils ont menée solidairement avec nous, hommage d'autant plus vif que cette action a fait l'objet de critiques injustifiées.

L'attitude des partis d'opposition, au moment de ces événements, a été quant à elle très éloquente pour l'opinion publique : le parti communiste a montré à quel point la fidélité à Moscou restait pour lui un dogme absolu.

**M. André Soury.** Vous ne savez plus quoi dire !

**M. Jean Seiflinger.** Le parti socialiste, et notamment son premier secrétaire général qui m'a précédé à cette tribune, a démontré, si besoin était, combien il restait prisonnier de son comportement de critique systématique en confondant, ce que l'aérobatie dialectique ne saurait masquer, déclaration du Gouvernement et commentaire d'une agence de presse, en confondant diplomatie et procédure. Ce comportement l'a déjà conduit à de graves erreurs d'appréciation et continue de le conduire à des erreurs permanentes de jugement. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Je n'évoquerai pas ici tous les aspects de l'affaire zaïroise : je n'en retiendrai qu'un seul, qui s'inscrit d'ailleurs tout à fait dans l'objet principal de mon propos puisqu'il concerne son incidence européenne.

Depuis la décolonisation, les pays européens jouent en Afrique un rôle primordial : la Communauté a beaucoup fait pour renforcer ce rôle, en créant notamment des liens économiques d'un type nouveau.

Dans la situation actuelle, où l'Union soviétique multiplie ses têtes de pont en Afrique, l'Europe occidentale tout entière est directement concernée. La menace est collective. La réplique à la menace doit l'être également.

A cet effet, il faut prévoir une double action : le renforcement de l'aide européenne et occidentale au développement du continent africain, durement frappé par la crise ; l'organisation d'une riposte collective — africaine, européenne et occidentale — à toute nouvelle action subversive. La réunion internationale qui s'est tenue cette semaine à Paris indique qu'on s'engage dans cette voie.

Ces deux actions, dont nous mesurons bien les difficultés sont, à nos yeux, indissociables. On ne peut déstabiliser que ce qui est instable.

Rien ne nous paraît donc plus urgent que la prise de conscience par toutes les nations d'Europe occidentale de leur solidarité avec l'Afrique.

Il n'est pas trop tard. Mais il est grand temps que nous agissions ensemble pour faire face à ce redoutable défi.

Ce défi est aussi une chance si l'Europe a la sagesse et le courage d'assumer, en ce tournant de l'histoire, toutes ses responsabilités.

Dans sa déclaration du 9 mai 1950, Robert Schumann, ce grand précurseur, en avait eu l'intuition. L'un des objectifs qu'il assignait à la Communauté européenne naissante n'était-il pas déjà d'associer l'Europe et l'Afrique dans une vaste communauté « curafrique » et d'unir les forces de l'Europe pour contribuer au développement de ce continent voisin et ami dont le destin est lié au nôtre ?

Écoutons l'appel de Robert Schumann. Écoutons aussi l'appel de Léopold Senghor qui somme les Européens d'abandonner « leurs états d'âme » face à l'Union soviétique. Souvenons-nous de la prophétie de Lénine sur la stratégie communiste d'encerclement de l'Europe par l'Afrique. Tenons compte également des avertissements répétés de la Chine et prenons garde que les événements ne donnent raison aux prophètes de malheur qui annoncent déjà que la troisième guerre mondiale a commencé sur le sol africain.

Souvenons-nous des erreurs commises par les démocraties pendant l'entre-deux-guerres, face au nazisme. L'une des grandes leçons qu'en ont tiré les historiens est qu'il ne faut jamais céder aux agressions des régimes totalitaires et impérialistes. En cédant, on les encourage à se développer. Et l'on aggrave, à terme, les risques de conflits majeurs. Il faut résister avant qu'elles ne se développent. C'est le meilleur moyen de servir la paix.

Jamais peut-être depuis la fin de la guerre notre unité d'action n'a été aussi nécessaire. L'Europe occidentale est entrée dans des eaux dangereuses.

Au défi de la crise économique, qui se traduit par la persistance, voire par l'aggravation du chômage, s'ajoutent de nouvelles menaces pour l'indépendance et la sécurité de tous nos pays.

Nul besoin de rappeler le renforcement continu de la puissance militaire offensive du pacte de Varsovie. Le déséquilibre croissant des forces en Europe, le non-respect par l'Union soviétique des accords d'Helsinki. L'important est que nos pays tirent de cette situation les conclusions qui s'imposent en développant leur effort commun de défense, en gardant constamment à l'esprit cette idée très simple : il n'est pas de détente sans défense, et la détente est indivisible. La détente, qui est notre objectif, ne serait qu'une illusion dangereuse si nos partenaires de l'Est en faisaient une arme à emploi unilatéral, c'est-à-dire une guerre continuée par d'autres moyens.

Il est dès lors évident que le thème de la politique étrangère commune et de la sécurité sera très présent dans l'esprit des Européens en 1979.

Dans un an, jour pour jour, les Britanniques, les Danois et les Irlandais auront déjà voté ; les Néerlandais se rendront aux urnes et les autres s'approprieront à les imiter. Et cela en grande partie grâce à l'action et à la volonté politique du Président de la République.

Cette élection donnera à la Communauté l'assise populaire, le nouvel élan et la dimension politique dont elle a besoin. C'est pourquoi il faut sensibiliser les 140 millions d'électeurs à cette réalité : les problèmes les plus urgents ne peuvent être résolus qu'à l'échelon communautaire.

La crise de l'emploi ne sera pas surmontée isolément par chaque pays. Entre des États aussi interdépendants les uns des autres, seul un effort commun, pour soutenir l'activité économique et mettre sur pied une zone de stabilité monétaire, rendra possible l'indispensable reprise.

Lors d'une intervention récente, François-Xavier Ortoli, vice-président de la Commission, a développé ce point de vue avec vigueur. Proposant aux Européens un véritable traitement psychologique, il a exorcisé les démons de la morosité :

« L'opinion d'après laquelle l'Europe est installée dans la crise pour une période indéterminée se répand largement. On doute que l'Europe puisse contribuer à résoudre les difficultés actuelles.

« C'est oublier que l'économie européenne a des atouts. Cette déformation de l'avenir inhibe les comportements.

« Nous avons des capitaux et un vaste marché domestique, une réserve de consommation considérable dans certaines couches de la société et dans certaines régions d'Europe », a poursuivi le vice-président de la Commission.

Le supplément d'efficacité apporté par la Communauté est évident grâce à l'existence d'un grand marché, grâce au rapprochement des politiques conjoncturelles et à son poids incomparable dans les négociations économiques et monétaires.

Ainsi, c'est seulement à l'échelon communautaire qu'il est possible de défendre certains secteurs en difficulté et victimes d'une concurrence sauvage, notamment japonaise, à savoir : le textile, la sidérurgie, la construction navale.

Depuis le début de l'année, la Communauté a pris des mesures de protection, en particulier vis-à-vis du dumping.

L'Europe a un rôle considérable à jouer dans la crise qui s'ouvre. Penser que seule la crise du pétrole comme tout en cause est une erreur.

En dépit de la crise, nous n'avons pas vu la déroute de l'économie ni la disparition de la croissance.

Le débat sur l'union monétaire qui paraissait théorique, voire académique, est devenu un thème actuel depuis le conseil européen de Copenhague d'avril dernier.

Certes, les difficultés de l'entreprise sont immenses.

Mais les conditions économiques et politiques semblent aujourd'hui plus favorables à une relance de ce grand dessein : les divergences des évolutions économiques des neuf pays sont en voie de diminution. La victoire de la majorité permet à la France de jouer un rôle moteur dans cette affaire.

De plus — et c'est là un fait essentiel — la principale puissance monétaire européenne, la République fédérale d'Allemagne, a une position plus souple, désormais ouverte aux indispensables progrès dans le domaine monétaire. Bonn ne fait plus du rétablissement des équilibres fondamentaux — taux d'inflation et de chômage raisonnables, balances commerciale et des paiements satisfaisantes — un préalable absolu pour aborder la question.

Le chancelier Schmidt dénonce l'irresponsabilité de Washington sur le plan économique. La réévaluation continue du mark, en grande partie due à la baisse du dollar, constitue un obstacle de taille pour les exportations des industriels allemands.

A Bonn, comme dans les autres capitales de la Communauté, il est de plus en plus admis qu'une discipline monétaire entre les Neuf permettrait de retrouver les équilibres.

L'Allemagne fédérale juge la politique américaine non crédible et n'hésite plus à lui résister. Il en est ainsi de la vente de centrales nucléaires au Brésil.

De son côté, l'Angleterre, jusqu'alors hostile à toute organisation monétaire européenne, découvre les inconvénients d'une dévaluation continue de la livre. Un accord politique semble possible entre les préoccupations de Bonn et les soucis de Londres.

A présent, les Britanniques paraissent favorables à une plus grande discipline des taux de change, qui permettrait une relance de l'activité — notamment en Allemagne fédérale — et une amélioration de la situation de l'emploi.

Les ministres des finances doivent tenir une réunion décisive le 29 juin pour examiner les moyens de créer un système européen de changes stable et cohérent.

Nul besoin de souligner la complexité de la question et les obstacles techniques ou politiques à surmonter. Mais il faut tout faire pour aboutir. Il faut à terme créer une monnaie européenne, condition de l'indépendance de l'Europe à l'égard du dollar.

Un nouvel échec aggraverait la crise.

Faute d'une position commune des Européens, le sommet occidental avec les Américains et les Japonais risque de se solder par une impasse aux conséquences désastreuses pour l'économie mondiale.

Malgré ces difficultés qui ne lui sont pas propres, la Communauté exerce un puissant attrait. Trois nouveaux candidats demandent à en faire partie : la Grèce, le Portugal et l'Espagne.

Il ne saurait être question de sous-estimer les problèmes économiques et les inquiétudes légitimes que soulèvent ces trois candidatures, et plus particulièrement chez les agriculteurs. La France et l'Italie ont à craindre la concurrence de certains produits méditerranéens, notamment le vin, les fruits et légumes, l'huile, en provenance de pays où les coûts de revient sont encore faibles.

Mais ce problème de l'élargissement a un contenu politique qui transcende tous ses aspects techniques.

Si les Etats de la Communauté ont accueilli favorablement les trois candidatures, c'est parce que chacune d'elle traduisait le choix politique fait par Constantin Caramanlis, Mario Soares et le roi Juan Carlos au terme de périodes de dictature plus ou moins prolongées qui avaient éloigné la Grèce, le Portugal et l'Espagne de l'Europe démocratique. Les nouveaux gouvernements ont besoin de l'aide morale et matérielle que peuvent leur apporter les pays de la Communauté.

L'élargissement au sud constitue un « investissement démocratique » pour la Communauté qu'il contribue à rééquilibrer, notamment en faveur de la langue française, tout en lui ouvrant une fenêtre méditerranéenne riche en virtualités commerciales et géopolitiques.

C'est un incontestable succès politique pour la Communauté que le mouvement vers l'Europe soit associé, dans la conscience politique des trois pays candidats, à la consolidation de la démocratie et au profond respect des droits de l'homme.

N'est-ce pas en soi une réussite exemplaire de l'entreprise européenne ?

Dans un monde où la démocratie devient le précieux privilège d'une minorité de peuples, il est remarquable que l'Europe la symbolise.

Pour les peuples opprimés, l'Europe représente le refuge et l'espoir.

Il est d'ailleurs un autre privilège qu'il incombe à ceux qui le possèdent de préserver et de faire partager, c'est celui de la paix.

La conférence mondiale du désarmement qui se déroule actuellement à New York s'inscrit dans ce contexte de la défense de la paix.

Cet événement mérite à plus d'un égard de retenir notre attention.

D'abord parce que, convoquée à l'initiative des Etats les plus pauvres et les moins armés, cette conférence traduit la prise de conscience collective que la sécurité mondiale est l'affaire de tous et non pas exclusivement des deux superpuissances.

Surtout parce que, à l'occasion de cette conférence, la France, par l'intermédiaire du Président de la République, a présenté un certain nombre de propositions susceptibles de constituer une étape dans la solution progressive du problème.

En agissant ainsi, la France a dissipé toutes les équivoques qui étaient entretenues sur sa position à l'égard du désarmement.

Elle l'a fait en affirmant solennellement combien il était urgent que les discussions sur le désarmement puissent sortir de l'impasse où elles sont actuellement enlisées et combien il importait que les solutions recherchées soient à la fois généreuses et réalistes.

On n'a, bien sûr, pas manqué d'objecter qu'il était paradoxal que notre pays se prenne tout à coup d'un puissant intérêt pour la question du désarmement alors que, pendant plus de quinze ans, il s'était tenu à l'écart des enceintes où se négociaient les traités et qu'il n'a ratifié qu'un nombre restreint de ces documents.

Avancer un tel argument pour tenter de minimiser la portée de l'initiative française, c'est vouloir ignorer que l'abstention de la France dans certaines instances internationales ne signifiait pas un refus de discuter sérieusement du problème, mais était dictée par la volonté de ne pas cautionner des pseudo-mesures illusoire de désarmement.

Car telle est bien la nature d'un certain nombre d'accords qui ont été conclus depuis 1962 dans le cadre de ces négociations.

Certes, l'optique dans laquelle étaient conduits ces travaux, et principalement ceux de la commission de Genève, était réaliste puisqu'elle tendait à remplacer l'objectif du « désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace » par celui de la recherche d'accords partiels ou fonctionnels.

Mais la suprématie exercée au sein de ces institutions par les deux superpuissances les a détournées de leur mission : ces dernières se sont, en effet, essentiellement employées à veiller au maintien de l'équilibre respectif de leur puissance militaire, et elles l'ont fait dans l'optique d'une limitation des inconvénients budgétaires qu'impliquait le rythme rapide de l'évolution technologique en matière d'armements.

Il en est résulté que tous les efforts entrepris et toutes les déclarations généreuses n'ont pas pu empêcher que se poursuive une accumulation suicidaire de moyens de destruction : cette accumulation est le fait non seulement des deux superpuissances — dont on a pu évaluer que les arsenaux nucléaires ont une surcapacité de 40 p. 100 par rapport au niveau permettant une dissuasion efficace — mais également d'un très grand nombre de petites puissances non nucléaires, dont le potentiel militaire était encore, il y a quelques années, très faible, voire inexistant ; c'est le cas notamment de pays africains.

Un chiffre souvent cité suffit à lui seul à exprimer l'ampleur de l'effort militaire accompli par la communauté internationale : en 1977 il s'est dépensé un milliard de dollars par jour pour les armements. Une telle course aux armements compromet chaque jour davantage les perspectives de la détente et celles du développement.

Tel est le bilan qui s'impose au moment où l'organisation des Nations unies pose une nouvelle fois le problème à la conscience collective de toutes les nations du monde, espérant que, cette fois, les voix seront unanimes pour s'élever efficacement contre la folie du surarmement.

C'est dans ce contexte que la France a présenté des propositions originales, élaborées à l'issue d'une longue réflexion et en concertation avec les gouvernements étrangers.

Le même souci de réalisme et d'efficacité qui a présidé à la préparation du plan français se retrouve au niveau du contenu des propositions, qu'il s'agisse de la réforme des mécanismes institutionnels, de la création d'une agence mondiale de contrôle par satellites, d'un fonds de désarmement, de la réunion de conférences régionales ou de la création d'un institut de recherche sur le développement.

Ces propositions n'ont pas manqué, bien sûr, de susciter des critiques. L'une d'entre elles tendait à faire valoir qu'avec de semblables propositions la France avait manqué l'occasion de faire un coup d'éclat.

En quoi aurait donc pu consister ce coup d'éclat ? Aurait-on voulu que la France bâtisse un nouveau plan de désarmement général et complet qui aurait sur l'heure rejoint l'imposant cortège des déclarations généreuses oubliées aussitôt que prononcées ?

Ainsi que l'a indiqué le Président de la République, la France n'a pas cherché à obtenir un succès oratoire. Les attitudes extrêmes de ceux qui réclament le désarmement complet ne constituent souvent d'ailleurs qu'une manière détournée de s'opposer à toute négociation et de pérenniser le statu quo, autrement dit un alibi à l'inaction.

Ou bien aurait-on voulu, en guise de coup d'éclat, que la France joigne le geste à la parole en annonçant, par exemple, le gel quantitatif et qualitatif de sa force de dissuasion, ou bien encore l'arrêt des ventes d'armes à l'étranger ?

A vrai dire aucune de ces différentes initiatives n'aurait permis de faire avancer l'œuvre commune qu'est le désarmement ; pour qu'elles puissent se révéler efficaces, il faut que les mesures proposées tiennent compte à la fois du droit légitime de chaque Etat, y compris d'abord le nôtre, à assurer sa propre sécurité et du fait que le désarmement est aujourd'hui devenu l'affaire de tous.

Ainsi que l'a déclaré notre collègue Jacques Blanc, « que ceux qui nous font l'injuste procès de confondre les impératifs de notre défense avec notre universelle vocation au désarmement ne s'y trompent pas : à cette double pulsation, disait-il en langage de médecin, on reconnaît l'éternité du cœur de la France. »

A New York, le Président de la République n'a pas limité son propos à un discours « académique et vague ». Contrairement à certains commentaires, il ne s'est pas contenté de demander aux autres pays de renoncer à ce qu'il n'était pas prêt à abandonner lui-même : il a notamment clairement indiqué que la France était prête à adapter sa politique de vente de matériel militaire, en liaison avec les acheteurs et les vendeurs d'une même région, pour que puissent être appliqués des accords qui fixeraient des plafonds d'armement ou des niveaux successifs de réduction.

Par l'analyse réaliste qu'il a présentée devant la communauté internationale et par les propositions concrètes qu'il a formulées, le Président de la République a clairement montré aux yeux du monde l'attachement de la France à la cause de la paix.

Souscrivant sans réserve à ces objectifs, l'union pour la démocratie française contribuera à la mobilisation de toutes les énergies pour assurer la défense de la liberté, la promotion du

développement économique, social et humain, l'union de l'Europe et la construction d'une paix durable fondée sur la sécurité et la justice. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. Marchais.

**M. Georges Marchais.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, de grandes exigences marquent le monde d'aujourd'hui. Les peuples mettent en avant avec une intensité nouvelle leur volonté d'indépendance et de souveraineté. Ils expriment plus largement leur aspiration à la paix et à la sécurité qui inclut la nécessité de mettre un terme à une course aux armements aussi ruineuse que périlleuse. Ils ressentent le besoin d'une large coopération internationale et de l'essor de relations économiques et politiques plus stables et plus justes entre les nations, c'est-à-dire d'un nouvel ordre économique mondial.

Or non seulement la politique extérieure du Gouvernement ne répond pas à ces exigences de notre époque, mais elle les contredit et entend s'y opposer par tous les moyens, y compris désormais par le recours à la force armée.

Voilà seize ans, au sortir d'une douloureuse guerre coloniale, le Président de la République française de l'époque relevait que, pour la première fois depuis des décennies, notre pays ne se trouvait plus engagé nulle part dans un conflit militaire.

Or, aujourd'hui, nos forces armées se trouvent engagées simultanément dans des conflits au Sahara occidental, au Tchad, au Zaïre.

Ainsi, la France se trouve replongée dans l'engrenage désastreux des guerres coloniales du passé, de l'Indochine à l'Algérie. Les informations qui nous parviennent sont graves. C'est l'annonce de victimes françaises, de militaires tués ou mutilés, de massacres de populations africaines, de batailles faisant, comme au Tchad, des centaines de morts tchadiens, d'opérations de razzias et de pacification conduites par des militaires français.

Les décisions qui ont conduit à cette situation, à cette relance du colonialisme français ont été prises à l'insu du Parlement. Vous avez même repoussé les propositions répétées du groupe communiste qui exigeait un débat immédiat sanctionné par un vote.

Cette politique est ainsi conduite sans aucun contrôle démocratique, dans le secret, par le Président de la République lui-même. Votre gouvernement, pour sa part, s'est chargé de mobiliser les grands moyens d'information dans une immense entreprise d'intoxication de l'opinion afin de tromper notre peuple.

Mais la vérité se fait jour. Et la vérité, c'est que vous renouez avec les pires traditions des guerres coloniales du passé.

Vous mettez en avant la nécessité d'assurer la sécurité des coopérants et des ressortissants français. Pour notre part, nous sommes profondément soucieux du sort de nos compatriotes résidant à l'étranger. Mais comment de pas voir, de ce point de vue, que c'est l'instabilité du régime corrompu du général Mobutu — ce régime que votre gouvernement s'entête à soutenir — qui constitue le plus grave facteur d'insécurité pour les Européens résidant dans ce pays ? M. le ministre des affaires étrangères lui-même n'a-t-il pas dû reconnaître devant la commission des affaires étrangères que certaines unités zairoises s'étaient livrées au massacre et au pillage, aussi bien à l'égard des Européens qu'à l'égard des Africains ?

En vérité, tout indique que vous subordonnez la sécurité de nos ressortissants aux intérêts des grandes compagnies privées. C'est le cas au Zaïre. C'est le cas aussi en Mauritanie.

Vous renouez ainsi avec le fil de la vieille hypocrisie coloniale qui a trop souvent paré d'arguments humanitaires la politique de la canonnière.

Vous avancez également comme justification le respect d'accords de coopération. Or aucun accord de coopération voté par le Parlement avec la Mauritanie n'existe pour justifier l'intervention française dans ce pays et encore moins au Sahara occidental. Aucun accord de coopération n'existe qui justifie la part prise au Tchad par des coopérants et militaires français dans des combats contre les opposants tchadiens. Et le Parlement n'a ratifié aucun accord de coopération entre la France et le Zaïre qui puisse justifier l'expédition d'avril 1977, pas plus que celle de mai 1978. C'est donc tromper purement et simplement notre peuple que d'invoquer, pour couvrir votre recours à la force armée, des accords qui ne la prévoient pas.

Coopération doit signifier respect de la souveraineté des Etats et non ingérence dans les affaires des peuples. C'est pour nous une position de principe que je veux rappeler ici avec force : nous sommes opposés à toute ingérence, d'où qu'elle vienne, dans les affaires de quelque peuple que ce soit, sur tous les continents et en toutes circonstances. Nous sommes a fortiori opposés à toute intervention militaire, fût-elle baptisée « assistance » ou « coopération », dès lors qu'elle n'aurait pas pour objet d'aider, à son appel, un pays à riposter à une agression étrangère.

C'est précisément pourquoi nous dénonçons avec la plus grande vigueur la politique que vous conduisez en Afrique.

Votre engagement en Afrique s'inscrit au cœur de la politique de redéploiement multinational du grand capital français. Celui-ci s'obstine à considérer le continent africain avec ses richesses en matières premières, sa force de travail, son espace, ses marchés comme une source essentielle de profits. A cet égard, les ressources de cuivre, de cobalt, d'étain, d'uranium semblent peser singulièrement plus lourd dans les expéditions armées que vous avez décidées que la vie des hommes, des femmes ou des enfants, qu'ils soient européens ou africains. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

C'est pourquoi, au nom du groupe communiste, je tiens à m'élever avec indignation contre l'odieuse campagne que vous avez entreprise, avec le concours des grands moyens d'information à votre dévotion, pour faire resurgir les vieux démons du colonialisme et du racisme afin de dissimuler le caractère réel de votre politique.

La vérité sur votre politique, la voici : en France, par l'austérité, vous appauvrissez les Français, vous démantelez des usines, vous bradez des secteurs entiers de notre économie, vous condamnez des centaines de milliers de travailleurs et de travailleuses au chômage. Et, dans le même temps, vous poussez les grands groupes privés à aller rechercher de nouveaux profits dans le pillage des richesses du tiers monde, au détriment et de ces peuples et des travailleurs français eux-mêmes.

Votre politique va résolument à l'encontre de l'avancée des peuples africains, engagés dans une nouvelle étape de leur lutte émancipatrice, celle de leur indépendance économique. Ces peuples entendent s'assurer la libre disposition de leurs richesses nationales, en particulier de leurs matières premières. Ils veulent se donner les moyens d'édifier des économies nationales. Ils agissent pour s'arracher à l'emprise du grand capital industriel et financier, des puissantes sociétés multinationales. Ils affirment leur volonté de rapports démocratiques entre les Etats et de coopération large et diversifiée. Ces aspirations sont légitimes. Elles ne contredisent en rien les aspirations de notre propre peuple au progrès économique et social, à la démocratie et à l'indépendance nationale.

L'émergence politique du continent africain, hier asservi et spolié, revendiquant aujourd'hui de plus en plus largement sa dignité, sa liberté, sa pleine souveraineté, disposant de ressources immenses dans tous les domaines, constitue l'un des grands phénomènes positifs de notre époque.

Vous vous refusez à admettre une telle évolution et vous tentez d'y faire barrage.

Vous manifestez une véritable hostilité à l'égard des pays les plus engagés dans la recherche de l'indépendance économique et politique.

Vous n'hésitez pas, dans cet esprit, à gâcher systématiquement les possibilités d'une coopération féconde avec l'Algérie et à sacrifier l'avenir de nos relations d'amitié avec les peuples d'Afrique.

Vous intervenez par la force des armes pour maintenir au pouvoir des hommes discrédités et contestés par des mouvements populaires d'opposition.

Vous favorisez l'activité de mercenaires pour renverser des régimes, dès lors qu'ils vous déplaisent, comme aux Comores.

Jusqu'où voulez-vous aller ? Quelle part avez-vous dans ce qui se trame aujourd'hui contre le régime des îles Seychelles ou contre celui de Madagascar ?

Nous le disons avec gravité : devant l'aventurisme de votre politique, nous en appelons à la vigilance et à la riposte de notre peuple. Car non seulement cette politique est inadmissible dès aujourd'hui mais, en outre, elle est porteuse des plus lourdes menaces pour nos libertés, pour la paix et pour l'indépendance de la France.

Notre peuple en a une longue expérience : trop souvent, dans le passé, les aventures coloniales ont signifié la restriction des libertés, les atteintes à la démocratie, l'autoritarisme, la régression sociale.



Trop souvent, dans le passé, on a fait franchir à notre pays des degrés successifs dans l'escalade militaire, en commençant à petits pas par l'utilisation d'unités spécialisées, pour aller jusqu'à un engagement de plus en plus global.

Le péril est d'autant plus grand que le chef d'état-major des forces armées, le général Méry, envisage la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire tactique — je le cite — « par exemple dans l'océan Indien ».

Notre peuple a une expérience trop cruelle des tragédies que les guerres du Viet-Nam et de l'Algérie constituèrent pour la nation, pour sa jeunesse et son armée, pour les peuples de ces pays, pour ne pas se dresser résolument contre vos dangereuses expéditions africaines !

Nous le disons solennellement : fidèle à ses plus belles traditions, le parti communiste français se mettra toujours en travers du chemin de ceux qui voudraient à nouveau engager notre pays dans ces entreprises colonialistes injustes et sans issue. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

Cette politique dangereuse vous conduit d'ailleurs — nous ne sommes pas les seuls à le constater — à mettre en cause l'indépendance de notre pays.

Déjà, depuis l'installation de M. Giscard d'Estaing, la non-appartenance de la France à l'organisation militaire du traité de l'Atlantique-Nord apparaissait de plus en plus comme une disposition formelle. Vous venez de franchir un pas de plus. Celui-ci constitue l'aboutissement d'une évolution que nous n'avons cessé de dénoncer.

Comme il ressort notamment des entretiens de M. Giscard d'Estaing et du président Carter à Washington, vous vous employez à coaliser les principales puissances de l'O.T.A.N. en vue de leur engagement accru contre les peuples d'Afrique. Vous faites appel au concours financier et logistique des Etats-Unis, ainsi qu'à celui de l'Allemagne de l'Ouest, déjà très présente au Zaïre où elle s'est assuré le contrôle de toute une région pour y expérimenter des missiles. Vous appelez à la constitution d'une instance au sein de laquelle les Etats-Unis auraient un rôle dirigeant. Vous pressez à la mise sur pied d'un pacte militaire incluant, sous cette égide atlantique, les régimes africains et arabes les plus rétrogrades.

Ainsi se trouve confirmé le rôle de gendarme que vous faites jouer à la France en Afrique pour le compte de l'O.T.A.N. Votre gouvernement s'attire du même coup une nouvelle fois les félicitations des Etats-Unis, ainsi que les encouragements des racistes d'Afrique du Sud.

Le parti communiste français considère qu'il faut mettre immédiatement un terme à une telle politique. Les interventions militaires de la France en Afrique doivent immédiatement cesser. Les unités françaises doivent être retirées sans délai. Aucun obstacle administratif ou technique ne doit être opposé au retour en France de ceux des coopérants et des ressortissants français dont le sort peut être menacé et qui souhaitent ce retour.

C'est d'une autre politique que la France a besoin, une politique prenant pour principes l'indépendance, la coopération et la paix.

Dès lors qu'elle mettrait en œuvre une action réellement indépendante et refuserait de s'aligner sur quelque bloc que ce soit, dès lors qu'elle respecterait la souveraineté des autres Etats, qu'elle reconnaîtrait la volonté des peuples à la liberté et au progrès social, qu'elle agirait pour des relations plus stables et plus justes entre les nations, la France pourrait développer avec tous les Etats d'Afrique des relations extrêmement fructueuses. L'essor de telles relations peut constituer une grande chance pour la France et pour son peuple. Il permettra également de répondre à l'immense effort engagé par les peuples africains pour arracher leurs pays à la faim et à la misère, pour les industrialiser et les moderniser.

Il est en effet grand temps de rompre avec les pratiques du colonialisme et de regarder résolument vers l'avenir, c'est-à-dire vers la paix.

Votre politique africaine est un facteur sérieux de tension internationale. Cela aussi a de quoi inquiéter les Français.

Le parti communiste français a toujours lutté et ne cessera de lutter contre la guerre et contre la course aux armements. Ce que nous voulons, c'est la paix pour notre pays, la détente et le désarmement dans le monde, et nous ne renoncerons jamais à ces objectifs. Nous sommes d'ailleurs convaincus que des conditions favorables existent à notre époque pour avancer résolument dans cette voie.

Or force est de constater que votre gouvernement persiste à tourner le dos à ces possibilités.

Pendant des années, vous avez été à la remorque de la détente internationale. Vous l'avez subie plutôt que de la favoriser. Aujourd'hui, vous voici passé à une attitude d'hostilité.

Vous agissez ainsi non seulement pour les raisons qui dictent par exemple votre politique en Afrique, mais aussi parce que vous avez besoin d'imposer à notre peuple l'image d'un monde dur, difficile et dangereux pour tenter de lui faire accepter la politique de sacrifices que vous lui imposez et d'obtenir le consensus qui vous est largement refusé au niveau politique et social.

S'agissant de la paix, vous multipliez les déclarations d'intention. Mais celles-ci se trouvent largement contredites par les faits. Durant des années, la France a été obstinément tenue à l'écart de toutes les négociations internationales ayant pour objet de freiner l'escalade des armements. Mais aujourd'hui, à l'occasion de la participation du Président de la République à la session spéciale de l'Assemblée générale des Nations unies consacrée au désarmement, vous voulez présenter votre gouvernement comme le champion en la matière.

L'aspiration des peuples, et notamment du peuple de France, à la paix et au désarmement a joué un rôle essentiel pour conduire le Président de la République à s'exprimer sur ces graves questions qui concernent l'avenir de l'humanité tout entière. Nous considérons que c'est là un résultat positif. Mais nous devons constater que dans son discours prononcé à New York le Président de la République n'a formulé aucune proposition concrète susceptible de contribuer positivement à la limitation de la course aux armements.

Tout progrès dans ce domaine passe par la négociation. Or le Président de la République persiste à mettre en cause les cadres où se discutent actuellement ces problèmes. Il s'attache à déprécier les résultats positifs qui ont pu être obtenus alors que le gouvernement français a toujours refusé de prendre part aux discussions. Il pose enfin comme condition préalable à la participation française la modification des structures de négociation existantes. Ce n'est pas là une attitude constructive. Elle ne témoigne pas d'une réelle volonté politique d'aboutir à des progrès.

Certes, des améliorations sont souhaitables dans les procédures en vigueur, que ce soit à Genève, à Vienne ou ailleurs. Il n'est pas satisfaisant, notamment, que la présidence de la conférence de Genève reste l'apanage des Etats-Unis et de l'Union soviétique. Cela devrait d'ailleurs être une raison supplémentaire pour contribuer en participant aux discussions en cours, et à l'amélioration des conditions de leur déroulement et à l'adoption de mesures concrètes.

Plus généralement, nous considérons qu'on ne peut s'en remettre aux Etats-Unis et à l'Union soviétique pour régler, dans l'intérêt des autres pays, un problème qui concerne toutes les nations, si nécessaire que soit l'entente entre ces deux grandes puissances, compte tenu, en particulier, de l'importance de leur potentiel militaire.

La politique de bloc va en effet à l'encontre des progrès de la paix. A cet égard, il est significatif et inquiétant qu'au moment où se tient la session extraordinaire de l'O.N.U. sur le désarmement, M. le ministre des affaires étrangères ait participé à une réunion du conseil atlantique à Washington, qui a souscrit à un objectif diamétralement opposé. Cette réunion a en effet été marquée par la volonté des dirigeants de l'O.T.A.N. d'intensifier la course aux armements.

Plus grave encore : comment ne pas douter de la sincérité des déclarations gouvernementales concernant le désarmement, alors que vous vous refusez à démentir de façon catégorique l'existence de travaux de recherche pour la bombe à neutrons ?

Or la possession de la bombe à neutrons par notre pays l'engagerait dans une escalade de la terreur. Elle ne peut être que nuisible à sa sécurité et préjudiciable à sa position dans le monde. Une fois de plus, nous vous demandons, monsieur le ministre, de vous engager à écarter tout projet d'étude, d'expérimentation et de production de la bombe à neutrons. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

En définitive, ce qui caractérise votre politique, c'est le refus d'être présent dans les conférences internationales où se négocient concrètement les problèmes du désarmement. C'est la réintégration de fait de notre pays dans l'O.T.A.N. et son alignement sur la politique de bloc atlantique dominé par les Etats-Unis. C'est le développement du commerce des armes au point que la France est devenue le premier pays exportateur

d'armes par habitant. Ce sont les interventions militaires françaises dans les affaires intérieures des peuples africains que j'ai dénoncées précédemment.

Nous voulons, nous, une autre politique pour notre pays, une politique de paix et d'indépendance nationale qui contribue de façon constructive à faire progresser la liberté, le désarmement, une politique qui garantisse à notre pays sa sécurité et sa souveraineté.

Il est décisif pour l'avenir de l'humanité d'agir de façon concrète et réaliste pour la paix et le désarmement. C'est dans cet esprit que nous avons proposé, dans le memorandum que nous avons remis à M. le Président de la République, un ensemble de mesures immédiates.

Nous proposons que notre pays ratifie sans tarder les traités et accords déjà existants sur la limitation ou l'interdiction de certains types d'armements. Nous demandons qu'il participe aux instances de discussion existantes, qu'il prenne des initiatives et soumette aux autres Etats des propositions constructives et réalistes en vue d'une réduction graduelle des forces armées et armements, dans des conditions de sécurité égales pour tous.

Nous demandons également des mesures de contrôle en ce qui concerne les ventes d'armes et nous pensons que la France se devrait de proposer la création, dans le cadre de l'O.N.U., d'un fonds destiné aux pays en développement, qui serait alimenté par une partie des ressources libérées grâce à la réduction des budgets militaires, ce qui est profondément différent de l'hypothétique taxe sur le surarmement proposée par le Président de la République.

L'avenir de la France, sa sécurité et sa prospérité ont pour condition l'indépendance, le refus de tout alignement et de toute politique de bloc. Le parti communiste français en est profondément convaincu.

Indépendance, démocratie, coopération et paix, tels devraient être les grands principes de la politique de la France dans le monde. Ainsi retrouvera-t-elle le grand rôle qui, en conformité avec ses traditions historiques, doit être le sien dans le concert des nations. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur plusieurs bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. Debré.

**M. Michel Debré.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, mes chers collègues, s'il est un domaine où, sur la base de principes permanents, l'action est déterminée par les circonstances, c'est bien celui de la politique extérieure.

Ces principes, nous les connaissons. Si j'en crois la campagne électorale récente, c'est-à-dire ce qui a été dit aux hommes et aux femmes de ce pays, et si j'en crois également, monsieur le ministre, le début et la fin de vos propos, il y a un très large consentement sur ces principes.

C'est un principe que l'indépendance de la nation française, c'est-à-dire la maîtrise de notre destin, en d'autres termes le refus de toute intégration et de tout transfert de souveraineté.

C'est un principe aussi que la sécurité nationale, accompagnée par la coopération internationale grâce à diverses actions, notamment nos alliances avec les uns, l'effort de détente et d'entente avec les autres.

C'est un principe encore — et vous l'avez rappelé — que notre effort à la fois d'expansion commerciale et d'influence politique, car la France ne peut être ni repliée sur elle-même ni neutre.

Certaines des actions importantes décidées par le Gouvernement, voire par le Président de la République lui-même, au cours des mois qui viennent de s'écouler, méritent, à la lumière de ces principes, d'être considérées avec attention par notre assemblée.

Se préoccuper de la sécurité française en Méditerranée et dans l'Océan Indien, soutenir le développement des Etats africains francophones, nous associer à toute politique tendant à éviter que l'Afrique ne devienne le champ clos des compétitions mondiales, appeler l'attention des superpuissances sur le drame immense de leur surarmement, voilà qui est d'un intérêt capital.

Naturellement, il importe, dans toutes ces actions, de ne jamais perdre de vue l'essentiel qui est le bien de la France et des Français dont nous avons la responsabilité. C'est d'ailleurs ce qui m'a fait approuver, dès le premier jour, l'action de sauvetage humain de Français et d'Européens à Kolwezi, décidée par le Président de la République et le Gouvernement et fort bien exécutée.

M. Couve de Murville, le président de notre commission des affaires étrangères, s'est fort bien expliqué sur l'ensemble de ces sujets et ses propos ont recueilli la plus large approbation sur ces bases.

Quant à moi, je me bornerai d'abord à deux précisions qui compléteront ses propos.

La première, c'est que le grand acquis de ces vingt dernières années est le refus de laisser l'un ou l'autre bloc s'approprier la politique française. Nous savons de quel bord sont nos alliances naturelles; nous savons aussi l'exigence profonde de la détente, notamment avec l'Union soviétique — et vous l'avez rappelé dès le début de votre déclaration, monsieur le ministre. Le refus dont j'ai parlé, c'est vraiment une sauvegarde fondamentale qui a été obtenue au cours de ces dernières années; il faut le maintenir.

La deuxième précision, c'est que l'orientation vers le désarmement, avant tout à l'intention des superpuissances dont la panoplie est fantastique, ne doit pas conduire à l'arrêt ni à la suspension de nos expériences nucléaires. La France ne menace personne; sa dissuasion est à la fois l'élément essentiel de sa sécurité et un facteur d'équilibre en Europe. Elle doit faire l'objet de notre attention permanente, scrupuleuse et ne jamais être mise en cause dans des opérations qui, présentement, intéressent avant tout les superpuissances et l'excès dramatique de leur surarmement.

**M. Jacques Sourdille.** Très bien!

**M. Michel Debré.** Il demeure un problème — et vous vous attendez bien que je vous en parle, monsieur le ministre des affaires étrangères, mais d'autres aussi dans cette assemblée — c'est celui de la politique européenne de la France.

S'agit-il d'un effort pour organiser, sur la base du respect de l'indépendance française, nos rapports et des politiques communes avec nos voisins? S'agit-il d'une volonté de bâtir un super-Etat destiné à enlever à la France sa capacité et son identité de nation? C'est ainsi, monsieur le ministre, mes chers collègues, que le problème est posé, non par moi, mais par nombre de nos voisins et, en particulier, par l'immense machinerie de propagande et d'intoxication mise en place par la commission économique de Bruxelles, ses serviteurs et ses théologiens.

On nous parle, en effet, d'Europe comme si ce mot était la propriété d'un groupe déterminé qui a sa religion et son intolérance. Pour ce groupe, le mot « Europe » a pris la place qu'a le paradis dans le cœur des croyants. En particulier, défendre les intérêts nationaux devient du nationalisme diabolique aux yeux des personnages dont je viens de parler.

« Résurgence du nationalisme », est-il dit dans un papier de la Communauté publié aux frais des contribuables français à propos de la volonté du général de Gaulle, affirmée en 1965, d'imposer la règle de l'unanimité. Or si M. Méhaigrier, notre ministre de l'agriculture avait, il y a un mois, négocié à Bruxelles au sein d'une organisation où joue la règle de la majorité, il n'aurait obtenu satisfaction sur aucun point, je dis bien sur aucun. Par conséquent, la règle de l'unanimité est une règle essentielle et il est, à bien des égards, infamant pour les théologiens et les serviteurs de la commission de Bruxelles de remettre en cause, dans des publications et à nos frais, une décision qui est capitale pour notre avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Il serait bon, monsieur le ministre des affaires étrangères, de dire aux esprits supranationaux que les esprits attachés à l'indépendance française sont aussi européens qu'eux-mêmes et ont souvent une foi plus profonde et plus désintéressée. Mais notre loi n'est pas aveugle. En particulier, nous savons et nous connaissons trois réalités qu'il ne faut jamais oublier.

La première réalité, c'est que l'Europe est constituée de mondes distincts: le monde germanique, le monde anglo-saxon, le monde latin, le monde slave aussi. La France ne fait partie d'aucun de ces mondes, ce qui explique la position en tout temps réservée de certains à son égard, qu'elle fût forte ou qu'elle fût faible. Elle n'a le soutien d'un de ces mondes que lorsqu'il y a compétition entre eux. Transférer notre souveraineté à des autorités au sein desquelles nous serions minoritaires serait une abdication qu'il n'est pas possible d'envisager.

Nous savons également que les dirigeants de ces mondes anglo-saxon, germanique ou latin — sans parler du monde slave qui ne fait pas présentement partie de notre Europe — n'ont pas la même position que la France sur de graves problèmes. Qu'il s'agisse des rapports avec les Etats-Unis ou des rapports avec l'Afrique et les pays de la Méditerranée — et pour ce

qui concerne l'Afrique, nous venons de nous en apercevoir — les positions françaises ne sont pas identiques, tant s'en faut, à celles de nos partenaires de l'Europe. Ces derniers ont parfois un point de vue opposé au nôtre et volontiers nous laissent seuls.

Il y a une divergence peut-être plus grave qu'il faut rappeler. En effet, une situation a été créée à Yalta. Elle n'est pas notre fait ; ce n'est pas nous qui sommes à l'origine de la division de l'Europe, et notamment de l'Allemagne. Mais il faut bien voir que, pour longtemps, la sécurité de l'Europe et la nôtre, en particulier, sont liées au maintien de la situation politique, telle qu'elle résulte de la fin des opérations militaires de la seconde guerre mondiale. Aucune modification ne peut intervenir qu'avec l'accord de tous les Etats intéressés. Pourquoi ne plus le dire ? Lorsque j'étais ministre des affaires étrangères ou ministre de la défense nationale, je le disais. Je l'ai déclaré à la tribune de l'Organisation des Nations Unies, et il importe de l'affirmer encore.

Enfin, nous savons qu'il existe un grand complot antinational. Il y a, à la tête du mouvement pour l'intégration européenne, une école qui veut l'Europe des régions.

Qu'il s'agisse de discussions directes entre les bureaux de Bruxelles et des autorités régionales, qu'il s'agisse d'élections dans le cadre régional pour créer des régions autonomes évoluant vers des Etats, il importe, monsieur le ministre des affaires étrangères, de condamner avec force cette conception-là. Cette complicité de certains fonctionnaires supranationaux avec les minorités séparatistes que le suffrage universel vient de condamner, révèle la profondeur des risques que court notre pays dans un système dit « d'intégration européenne ». Jusqu'à mon dernier souffle, je dénoncerai cette complicité qui est une des formes les plus scandaleuses du complot supranational contre la nation française.

Certes, il faut, pour l'avenir commun des peuples d'Europe, une politique des nations européennes et même une organisation de l'Europe.

Sur ce point, je n'ai de complexe à l'égard de personne. En 1961, alors que j'étais Premier ministre, j'ai voulu le passage rapide à la deuxième étape du Marché commun, à condition que nos partenaires acceptent la politique agricole commune. Et, grâce à l'autorité du général de Gaulle, il en a été ainsi. En 1966, ministre de l'économie et des finances, j'ai œuvré en faveur d'une politique monétaire et d'une politique industrielle européennes. J'ai proposé le brevet européen et les statuts d'une société européenne. Sur ces divers points, je me suis heurté à de longues hésitations voire à un refus de nos partenaires, en raison de leur volonté affirmée de non-indépendance de l'Europe. Certes, maintenant on peut envisager de nouvelles discussions sur la politique monétaire de l'Europe, mais on a pris douze ans de retard et les résultats demeurent encore aléatoires : néanmoins, sur un dossier aussi important que celui de la société européenne ou de la politique industrielle européenne, rien n'a été fait depuis que je l'ai défendu, face à des dirigeants pour qui le mot Europe appartient seulement au domaine du vocabulaire, non de la réalité.

**M. Didier Julia.** Très bien !

**M. Michel Debré.** Si vous considérez tout ce que pourraient faire les nations européennes, l'Europe spatiale, l'Europe informatique, l'Europe aéronautique, l'Europe des transports ou l'Europe de l'énergie, vous constaterez que les initiatives sont toujours venues de notre côté ; et les refus, toujours de nos partenaires. Comme l'a montré M. Couve de Murville, ceux-ci ne manifestent plus qu'une seule ambition : tenter de conserver un Marché commun d'ailleurs fortement altéré par l'évolution qui s'est manifestée au cours des dernières années.

Bien des gouvernements qui se prétendent européens, et qui nous attaquent, moi en particulier, pardonnez-moi de le dire, n'ont que rarement mis en pratique leurs conceptions. Je citerai notamment bien des dirigeants hollandais, qui tournent systématiquement le dos à la politique européenne dès qu'il s'agit d'autre chose que de vocabulaire.

Or c'est dans cette atmosphère ambiguë, quant aux positions respectives de la France et de ses partenaires, et dans cette atmosphère d'échec en ce qui concerne l'Europe utile et nécessaire, que va se dérouler la campagne pour les élections au suffrage universel de l'Assemblée européenne. Vous n'en avez pas parlé.

Vraiment, imaginez-vous, comme beaucoup, que ce soit seulement une simple affaire de politique intérieure ? Hélas ! J'aimerais, moi aussi, le croire : en fait, au-delà des apparences et des contestations partisans, se pose un problème fondamental de politique extérieure.

Le traité de Rome a prévu une assemblée élue au suffrage universel et, vingt ans après, vous avez voulu que cette disposition soit appliquée. Lors de la discussion de ce projet, vous n'avez guère répondu aux questions que je vous avais posées et, cet après-midi, vous ne les avez même pas évoquées, monsieur le ministre. Pourtant, ces questions deviennent de plus en plus actuelles. Voici quel est le grand et vrai problème.

Vous avez exprimé l'interprétation du Gouvernement de la République : l'Assemblée européenne ne sera que celle du traité. Aucune attribution ne lui sera dévolue en dehors de celles que prévoit le traité et elle ne saurait prétendre en obtenir d'autres. Aucune possibilité d'action et, encore moins, aucun pouvoir de décision ne lui seront accordés en dehors du domaine strict fixé par le traité. Comme l'a rappelé le président de la commission des affaires étrangères, des dispositions légales ont été adoptées par le Parlement, à l'initiative du Gouvernement, et en conformité avec l'arrêt du Conseil constitutionnel, pour que l'interprétation que je viens d'indiquer soit considérée comme l'interprétation officielle de la France.

Sur la foi de ses affirmations, qui ne vous donnerait, et moi en particulier, son complet accord ?

Néanmoins, peut-on avoir confiance dans cette interprétation ? En effet, devant les parlements allemand, italien, belge et hollandais, c'est une interprétation différente qui a été donnée, et vous le savez bien. Un de ces parlements a même voté une motion qui va directement à l'encontre de votre interprétation. N'affirme-t-elle pas que l'Assemblée européenne ne saurait accepter que ses pouvoirs soient limités ? Certes, vous me répondez, et vous l'avez déjà fait, que notre affirmation vaut bien celle des autres ; mais je me dois de vous rappeler, monsieur le ministre, le désaveu grave auquel se sont heurtées d'autres interprétations, formulées du haut de cette tribune, en ce qui concerne certains traités dits « européens ».

Lorsque le traité sur le charbon et l'acier a été soumis pour ratification au Parlement français, les débats ont porté essentiellement sur le fait que l'autorité responsable de l'application du nouveau traité devrait veiller au maintien de la décartellisation. Cela avait été bien entendu. Au même moment, c'est l'interprétation contraire qui était soutenue devant le Parlement allemand, et c'est celui-ci qui a triomphé.

Lors du débat sur le traité instituant le Marché commun, quelques années plus tard, il a été affirmé à cette tribune qu'aux tarifs nationaux serait substitué un tarif extérieur qui devrait être calculé, dans la pire des hypothèses, en établissant la moyenne de tous les tarifs nationaux existants. Or, devant les parlements étrangers, et en particulier devant le Parlement allemand, il a été spécifié que le tarif extérieur commun devait être extrêmement libéral : c'est encore cette interprétation qui a prévalu. Jamais l'interprétation donnée en France lors du débat sur le Marché commun n'a été retenue par la Commission, même actuellement où les difficultés que vous savez nous assaillent.

De plus, et il faut s'en souvenir, selon la jurisprudence de la cour de Luxembourg, que j'ai en vain dénoncée au garde des sceaux, l'expression d'un droit communautaire n'est pas liée à la lettre des traités : Cette interprétation vient d'ailleurs d'être contestée par des juges anglais avec une émotion dont j'aurais aimé qu'elle soit partagée par les juges français, comme par le ministère français de la justice.

Vous verrez, monsieur le ministre, quel risque présente une interprétation qui ne nous est donnée que par vous-même. Nous l'approuvons, bien sûr, mais nous sommes obligés de constater avec regret que la plupart de nos partenaires continuent à ne pas l'accepter. Tous les précédents me font craindre que cette fois encore l'interprétation française ne parvienne pas à s'imposer.

Nous sommes d'autant plus inquiets, et à juste titre, que toutes les garanties qui auraient pu être prises ne l'ont pas été. On nous a bien affirmé, et c'est important, je le reconnais, la grande thèse que je défends depuis plus de trente ans, selon laquelle l'exécutif de la Communauté ne peut être constitué que par la réunion des chefs d'Etat et de gouvernement, est désormais la règle acceptée par toutes les nations européennes.

Encore faut-il bien voir quelle est la réalité. La durée des sessions de l'assemblée qui va s'installer n'est pas réglementée. Elle est maîtresse de son ordre du jour. Et en laissant miroiter des traitements fabuleux, on va même jusqu'à faire des représentants à l'assemblée des professionnels : ils seront des députés européens de métier.

A qui fera-t-on croire qu'une assemblée maîtresse de son ordre du jour, et libre de siéger toute l'année, si elle le désire, se limitera à exercer les attributions économiques et sociales

prévus par le traité ? Si vous nous aviez déclaré que cette assemblée siégerait pendant deux sessions, comme le prévoit le traité, et que son ordre du jour, au moins pour ceux des sujets donnant lieu à un vote, serait arrêté par le conseil des ministres sur instruction du conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, et si l'on avait montré quelque pudeur, enfin, au sujet du futur métier de député européen, je vous aurais répondu : il existe des garanties et votre interprétation a de très fortes chances d'être retenue. Mais ces garanties n'existent pas !

Voici une dernière inquiétude, monsieur le ministre, que je ne suis d'ailleurs pas seul à éprouver. Vous nous dites, je tiens à le rappeler : il y a eu novation, mutation, depuis le temps où vous discutiez de la supranationalité. Désormais c'est le conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, susceptible de donner des instructions au conseil des ministres, qui détient la réalité du pouvoir exécutif. Mais l'article qui autorise l'Assemblée à mettre en cause la responsabilité de la commission a été maintenu — comme si la commission avait vocation de devenir le gouvernement d'un super-Etat européen.

On aperçoit dès lors clairement les pièges qui nous seront tendus. Voici une motion votée par l'Assemblée sur un sujet militaire, sur la nécessité d'appliquer le vote de la majorité sur une intervention française en Méditerranée. Nous la rejetterons, naturellement, d'un revers de main en affirmant hautement que dans les domaines militaire, institutionnel ou diplomatique, l'Assemblée n'a pas compétence. Trois mois plus tard la commission nous déclarera : si vous désirez que nous donnions un avis favorable au relèvement de tel prix ou à l'octroi de tel crédit, il est bien entendu qu'il faudra vous soumettre aux exigences formulées par l'Assemblée ! Dans ce cas, vous le voyez bien, toutes les dispositions légales et constitutionnelles seront tournées ! Avez-vous bien mesuré le danger de l'absence de garanties ?

En vérité, avant l'élection de l'Assemblée européenne, l'intérêt de la France, qui doit être notre loi, exigerait que soit signé un accord solennel sur l'interprétation des pouvoirs de cette assemblée — pas seulement une interprétation qui nous soit particulière. L'intérêt de la France exigerait que figurent dans cet accord les garanties qu'un conseil des chefs d'Etat et de gouvernement, responsables de leur nation, est en droit d'exiger, face à l'incertitude d'une assemblée multinationale. Cet accord devrait, enfin, modifier la disposition du traité qui est contraire à l'affirmation selon laquelle désormais, l'exécutif européen est constitué par le seul conseil des chefs d'Etat et de Gouvernement.

Si ces assurances ne vous sont pas données, dans les mois qui suivront l'élection, nous connaîtrons un très mauvais réveil.

Laissez-vous, monsieur le ministre, laisserons-nous, mes chers collègues, M. le Président de la République affirmer la doctrine française pour qu'il soit, trois mois plus tard, désavoué par une assemblée parce que nous n'aurons pas obtenu du Gouvernement des garanties pour que la bonne interprétation qui est la sienne soit assurément retenue et appliquée ? Ah ! vraiment il ne s'agit pas d'une affaire de politique intérieure, mais d'une grave affaire internationale. Faisons en sorte qu'elle serve l'économie européenne, mais qu'elle n'altère en aucune façon la liberté politique de la France.

Vous avez effectué, monsieur le ministre, un tour d'horizon complet : néanmoins, vous n'avez pas prononcé les mots qui définissent notre temps, ceux de guerre économique et de compétition internationale impitoyable. Certes, vous avez évoqué la crise, terme qui dans notre vocabulaire évoque un fait passager et dont l'homme est hors d'état d'assurer le commandement. Mais nous avons dépassé la crise : la bataille des monnaies, et celles du pétrole et de l'énergie dont parlera tout à l'heure notre collègue Maurice Druon, la bataille du commerce et la bataille des investissements, sont les facettes d'un même phénomène grave, beaucoup plus durable, la guerre économique, qui est elle-même l'un des aspects de l'immense et dure compétition internationale qui marque notre temps.

Or la guerre économique et la compétition internationale, si dures, provoquent une grave et permanente instabilité où sont sacrifiées les notions les plus simples et d'abord, vous l'avez indiqué à juste titre, le respect des droits de la personne humaine. Dans cette guerre, dans cette compétition, il est capital que les nations européennes sentent la communauté de leur destin. Il s'agit bien des nations, car chacune est d'abord responsable d'elle-même. Ce que les nationaux ne font pas pour leur nation, nul ne le fera. Quelle folie serait-ce donc pour la France que de se lier dans des conditions qui, loin de la renforcer, l'affaibliraient, en raison d'abandons de souveraineté, sans aucun avantage pour les choses sacrées qui nous tiennent à cœur !

En vérité, mes chers collègues, ce serait rabaisser l'élection au suffrage universel de l'Assemblée européenne que d'y voir seulement un aspect de nos querelles de politique intérieure. En réalité, c'est une affaire grave où notre destin se joue.

Avant de descendre de cette tribune, monsieur le ministre, permettez-moi d'évoquer un sujet oublié désormais de nos débats où, jadis, il occupa une si grande place et de vous lancer un appel. C'est un sujet d'une gravité humaine et morale indiscutable.

Des hommes et des femmes qui vivent sur des terres qui furent jadis celles de notre Indochine connaissent un véritable martyre. On évoque souvent la déplorable affaire de l'Erodus. Or ce sont des centaines d'Erodus qui, chaque mois, dérivent sur la mer de Chine ou dans l'océan Indien, autour de la péninsule indochinoise. Ces hommes, ces femmes, par centaines, essaient de sauver leur misérable vie. Et, de toutes parts, on leur refuse une ultime chance de salut. Des milliers d'autres sont enfermés dans des camps après avoir traversé mille épreuves pour franchir les frontières terrestres de leur pays.

Certes, nous accueillons des réfugiés, et je donne bien volontiers témoignage au Gouvernement de son effort. Notre cher ami Sainteny a été ainsi, pendant des années, sous l'autorité du Gouvernement, le responsable de l'accueil de milliers de réfugiés.

Nous devons faire davantage. C'est un devoir d'humanité. Pourquoi chaque petite ville française ne serait-elle pas invitée à accueillir de trois à cinq familles ? L'expérience, je l'ai faite à Amboise. Elle a réussi. Je le répète, c'est un devoir de solidarité à l'égard d'hommes et de femmes qui, si ce n'est eux-mêmes, au moins leurs parents, ont si longtemps vécu sous le drapeau français. Comme il est honteux ce silence dans lequel se déroulent les drames et les tragédies que subissent les Vietnamiens, les Laotiens et les Cambodgiens. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

On ne peut faire de politique extérieure, ni même de politique tout court, sans des sentiments profonds et certains élan du cœur. Ne l'oubliez pas. Nous vous aiderons.

Monsieur le ministre, toute diplomatie et toute politique extérieure exigent du patriotisme : ne consentez jamais à ce que la souveraineté nationale soit altérée. La France se doit aussi de prendre une vue humaine des rapports entre les peuples.

Sur tous les points que j'ai évoqués dans mon propos, j'attends votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

— 6 —

#### COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT

**M. le président.** Mes chers collègues, je vous rappelle que l'Assemblée sera appelée à se prononcer, avant la fin de la présente séance, sur une demande de constitution d'une commission spéciale.

— 7 —

#### POLITIQUE ÉTRANGÈRE

##### Réprise du débat sur la déclaration du Gouvernement.

**M. le président.** Nous poursuivons le débat sur la déclaration sur la politique étrangère du Gouvernement.

La parole est à M. Chandernagor.

**M. André Chandernagor.** Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous allez à l'Organisation des Nations unies. Vous y témoignez, avec solennité, d'un enthousiasme tout neuf pour les conversations relatives au désarmement.

Certaines de vos propositions manquent bien de réalisme et vous ne prêchez pas par l'exemple, mais enfin c'est un premier pas. N'y a-t-il pas plus de joie dans le ciel pour un pécheur repentant que pour cent justes ? Si c'est vrai, qui sont les justes, dans cette affaire ? Certainement pas les deux impérialistes qui se partagent le monde, et dont vous n'avez pas de mots assez forts pour récuser l'hégémonie !

Mais voilà que les événements qui se déroulent en Afrique révèlent avec éclat l'abîme qui se creuse entre la réalité et les intentions que vous affichez. Le visage de bon apôtre du désarmement risque fort de se muer en celui de gendarme aux yeux

d'une grande partie de l'opinion internationale. En France même, l'opinion un moment chloroformée par le pilonnage incessant de médias serviles découvre peu à peu les équivoques et les dangers de votre politique africaine.

Osaient-on rappeler, il y a une quinzaine de jours, quelques faits notoires, sinon en France du moins ailleurs, comme l'impopularité du régime Mobutu, son caractère dictatorial, l'incapacité de l'armée zaïroise, que nous formons depuis 1974 et dont certaines unités se montrent plus douées pour piller et rançonner que pour se battre, l'hostilité à notre égard d'une partie de la population du Shaba qui nous en veut d'avoir par notre intervention de 1977 sauvé un régime qu'elle abhorre, osait-on poser quelques questions sur la durée de notre intervention, sur l'ambiguïté de ses causes, on s'attirait pour toute réponse la stupéfaction indignée du Premier ministre, la réprobation bruyante de la majorité, l'absence totale ou quasi totale d'objectivité de la radio, de la télévision et de la plupart des journaux. Nous n'en avons que plus de gratitude pour ceux d'entre eux — et ils sont rares — qui se sont tenus à l'écart de cette campagne.

Pour M. Bourges, nous étions, nous socialistes, insensibles aux considérations humanitaires et pour M. le Premier ministre « l'inspiration de nos critiques n'avait pas toujours la pureté qu'on voulait bien leur reconnaître ». Bref ! c'est tout juste si nous n'étions pas de mauvais Français, suspects d'aller chercher leur inspiration à l'étranger. Tout cela révèle à quel point la décriation de certains esprits reste à accomplir.

Et maintenant ?

Eh ! bien, maintenant, les questions que nous posions, tout le monde se les pose et les pose, y compris au sein de la majorité, et avec raison car les ambiguïtés de votre politique africaine sont loin d'être levées, tant en ce qui concerne les motifs de vos interventions, que leur durée ou leurs conditions.

Votre première intervention au Zaïre, celle de 1977, a revêtu la forme d'un soutien logistique apporté à l'armée marocaine en vertu d'un accord de coopération passé avec le Maroc. J'observe, en passant que cet accord de coopération est entré en vigueur par sa simple signature et qu'à ma connaissance, il n'a jamais été ratifié par le Parlement.

A propos de votre seconde intervention, celle des 18 et 19 mai, mon collègue et ami François Mitterrand a suffisamment montré, en s'appuyant sur des déclarations et des communiqués successifs et contradictoires, la variation des motifs invoqués.

Que d'ambiguïtés auraient été levées si le Gouvernement, une fois ses décisions prises, en avait fait part spontanément au Parlement ! Or il a fallu le 18 mai, dans la soirée, alors que nous venions d'apprendre les décisions arrêtées le matin, les ordres donnés et les opérations en cours — parce que toutes les radios les annonçaient — que nous demandions nous-mêmes au Gouvernement de venir s'expliquer.

Equivoque sur la durée des interventions. Le 19 mai, le porte-parole de l'Elysée déclare : « Cette mission de caractère temporaire prendra fin aussitôt que les autorités légales seront en mesure d'assurer elles-mêmes le contrôle de la situation. »

**M. Jacques Sourdille.** Eh bien ?

**M. André Chandernagor.** Si j'en juge par ce que nous connaissons, cela risque d'être long.

Peu après, le Président de la République assure à la télévision que la mission prendra fin : « aussitôt que le sort des ressortissants étrangers aura pu être rétabli ». Mais qu'est-ce que « rétablir le sort des étrangers » ?

**M. Jacques Baumel.** Allez le leur demander !

**M. André Chandernagor.** Le 24 mai, le Premier ministre déclare à l'Assemblée nationale que la durée de notre intervention sera fonction de la situation sur le terrain — ce qui est encore vague — mais, quelques minutes plus tard, et à la même tribune, M. Stirn, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, précise que nos unités seront rapatriées lorsqu'elles auront retrouvé les cinquante otages qu'elles recherchent. Là-dessus, nous apprenons que les troupes viennent d'abandonner les recherches d'otages et qu'elles se dirigent vers Lubumbashi.

Le 31 mai, le même M. Stirn, après avoir invoqué tour à tour, dans sa réponse à une question posée par M. Deschamps, l'appel à la solidarité internationale du Zaïre menacé dans son unité et le souci de sauver des vies humaines...

**M. Jacques Sourdille.** Mais oui !

**M. André Chandernagor.** ... déclare : « Nos unités resteront là-bas autant de temps qu'il le faudra pour achever de remplir leur mission. »

**M. Pierre Mauger.** C'est cohérent !

**M. Jacques Sourdille.** C'est logique !

**M. André Chandernagor.** Si vous trouvez cela logique, vous n'êtes pas difficile !

Enfin, le 1<sup>er</sup> juin, vous-même, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous annoncez en commission que nos unités seraient rapatriées la semaine suivante — c'est-à-dire cette semaine — et vous ajoutez : « Nous modulerons notre départ en fonction de l'arrivée des contingents africains », ce qui vous a valu tout à l'heure cette question : Mais quand, en définitive, rapatrierez-vous complètement les troupes françaises ?

Ces variations, ces hésitations, ces tergiversations nous ramènent au motif de votre intervention. Humanitaire ? Certainement, pour la dernière en date au Zaïre, et à partir du moment où les massacres et les dangers courus par les populations l'ont justifié. Ce qui n'était pas le cas de la précédente, celle de 1977. Car il s'agissait alors seulement d'empêcher la sécession du Katanga qui aurait eu pour conséquence de ruiner l'économie du Zaïre.

Et puis, les sauvetages accomplis, du moins ceux qui pouvaient l'être, les préoccupations politiques ont repris le dessus. Concertation franco-africaine, réunion des Cinq, envoi de contingents africains au Shaba, il s'agit bel et bien, comme l'an dernier, d'empêcher la déstabilisation du Zaïre en soutenant le régime Mobutu.

Pourquoi ne pas le dire clairement alors que c'est évident ?

C'est évident depuis plus d'un an pour les populations locales, d'où l'hostilité que certaines d'entre elles ont parfois manifesté à notre égard.

C'est de plus en plus évident pour l'opinion française, malgré les habiletés de langage. Ainsi, celles de M. le ministre de la coopération qui déclarait le 31 mai à la commission des affaires étrangères du Sénat : « Cette mission des parachutistes français n'est pas, comme il a été souvent dit, une mission de soutien au gouvernement zaïrois. Nous coopérons avec l'Etat zaïrois, non avec son gouvernement. Je laisse à chacun le soin d'apprécier la nuance. »

A quoi bon ces distingos subtils qui ne trompent personne ?

Au moins avez-vous eu le mérite de la franchise lorsque, monsieur le ministre des affaires étrangères, vous avez déclaré en substance à notre commission des affaires étrangères, il y a quelques jours : le régime Mobutu est faible, il a de grands défauts, mais il n'y a pas pour l'instant d'autre solution.

On pourrait s'interroger sur le point de savoir si la solution réside dans les changements d'hommes ou de régimes. Au Tchad, le général Malloum a succédé, dans les conditions que vous savez, au président Tombalbaye. Sommes-nous plus avancés ?

Il n'y a peut-être pas, après tout, dans l'héritage de la colonisation que des Etats nés viables, et c'est probablement une gageure que de vouloir à tout prix préserver l'unité de certains d'entre eux. Mais tel est présentement votre choix.

Par-delà les considérations humanitaires, tout a fait respectables et qui vous faisaient, à partir d'un certain degré d'insécurité de nos ressortissants et à défaut d'autres moyens de sauvegarde, un devoir moral d'agir ; au-delà des considérations d'intérêt économique direct, car les intérêts français au Shaba sont sans commune mesure avec ceux des Belges et des Américains, vous vous êtes efforcé, et par deux fois en un an, de préserver l'unité du Zaïre parce que ce pays vous apparaît comme une pièce essentielle à la stabilité de l'Afrique.

Au même titre que vous intervenez au Tchad parce que l'effondrement du Tchad ferait peser une lourde menace sur le Soudan et l'Egypte, vous soutenez la Mauritanie pour préserver, dans cette sorte de marche désertique, à la lisière de deux mondes, un précaire équilibre.

Tout se passe comme si, après l'Asie, on voulait que l'Afrique relevât à son tour de la théorie des dominos. Nous ne mésestimons pas, soyez-en assuré, la gravité du risque que provoquerait la déstabilisation en chaîne de l'Afrique. Mais nous avons une opinion différente de la vôtre sur la nature exacte du danger et sur les moyens d'y remédier. Et d'abord sur les causes de la déstabilisation.

Contrairement à ce qui a été trop souvent avancé, ce n'est pas l'affrontement des grandes puissances qui provoque la déstabilisation de l'Afrique, mais l'inverse. Les crises intérieures aux Etats ou les conflits entre Etats africains sont autant de tentations d'interventions extra-africaines. C'est vrai de l'Angola, de la corne occidentale de l'Afrique — Erythrie-Ethiopie-Somalie — du Zaïre et bien entendu du Tchad et de la Mauritanie.

Comme une intervention extérieure a très généralement pour conséquence d'en susciter une autre, rivale de la première, on voit où cela peut conduire de proche en proche et où la France, si elle persiste dans ce rôle ingrat de sentinelle en Afrique, peut se trouver entraînée.

Comme cela concerne ou peut concerner un jour plus directement encore chaque Français, il nous paraît indispensable que le Parlement ait une connaissance aussi exacte que possible de la portée et de la limite de nos engagements, ce qui n'est pas le cas actuellement.

M. François Mitterrand a fait référence à la réponse que vous avez apportée à la question que vous posait notre ancien collègue, M. Eyraud, le 18 mars 1978. Vous avez cité alors la liste des pays avec lesquels la France est liée par des accords d'assistance militaire. Certains de ces accords sont soumis à la ratification du Parlement, d'autres pas, alors qu'ils devraient l'être tous, puisque tous engagent les finances de l'Etat au sens de l'article 53 de la Constitution. Nous ignorons donc — et le peuple français aussi — leur contenu et par voie de conséquence l'étendue des engagements pris en son nom. C'est le cas notamment des accords passés avec la Mauritanie, le Niger et bien d'autres pays en Afrique ou ailleurs, notamment le Brésil.

Certains de ces accords, dont vous estimez vous-même qu'ils doivent être soumis à la ratification du Parlement — c'est le cas de celui passé avec le Zaïre — sont entrés en vigueur dès leur signature, ce qui prive d'une grande partie de sa valeur la ratification du Parlement, surtout lorsqu'elle n'est demandée que très tardivement.

Ainsi, s'agissant de votre accord de coopération avec le Zaïre, qui a été déclaré applicable dès sa signature en 1974, vous ne l'avez soumis à ratification parlementaire que cette année et la procédure est en cours. Et pourtant, six malheureux coopérants militaires disparus au Shaba auront peut-être payé de leur vie l'exécution anticipée — comment la qualifier autrement ? — de cet accord.

Ces accords de coopération — vous en avez vous-même convenu à plusieurs reprises, monsieur le ministre — ne couvrent pas l'intervention militaire directe que vous avez opérée au Shaba, pas plus qu'ils ne couvrent notre intervention au Tchad ou celle de nos Jaguar en Mauritanie.

En effet, si certains d'entre eux prévoient que notre coopération militaire peut aller jusqu'au soutien logistique des unités de nos partenaires, le bombardement par nos avions de guerre des colonnes adverses dépasse singulièrement les limites du soutien logistique et a fortiori l'engagement direct de nos unités au sol, comme ce fut le cas au Zaïre et au Tchad. Pour épauler, il faut bien être au combat, comme l'a si spontanément déclaré le général Malloum qui, lui au moins, ne s'embarrasse pas de vos prudences verbales. Or tous les accords de coopération — je dis bien tous — prévoient qu'en aucun cas, nos coopérants ne devront prendre part à la préparation ou à l'exécution d'opérations de guerre, de maintien ou de rétablissement de l'ordre ou de la légalité.

Puisque ces interventions directes de nos unités terrestres, aériennes et aéroportées ne découlent pas de nos accords de coopération, de quels engagements relèvent-elles, quelle en est la forme, quel en est le nombre, avec quels pays en avons-nous conclus, quelle en est la portée ?

Les Français ont le droit de savoir avec quels pays ils s'engagent et jusqu'où. Les Africains doivent le savoir aussi. L'enjeu est trop grave pour qu'on puisse se satisfaire longtemps en la matière du secret ou du spontanéisme, de l'improvisation ou de ce que, à défaut d'accords antérieurement passés, il faudrait bien appeler le fait du prince.

Aussi bien, l'ampleur de la tâche que nous nous imposerions à vouloir multiplier nos interventions dépasse singulièrement nos possibilités.

El d'abord nos possibilités militaires.

Notre intervention au Shaba n'a été possible qu'avec le concours d'avions militaires américains. Cet appui, concevable si l'on se place au seul point de vue humanitaire, n'en retire pas moins

beaucoup de crédibilité à l'affirmation qui fut longtemps celle du Gouvernement et selon laquelle l'intervention de la France en Afrique se justifierait par le souci d'y éviter l'intervention des superpuissances.

Vous avez d'ailleurs, à cet égard, et depuis quelques jours, singulièrement changé de registre. Votre appel à la solidarité occidentale se fait de plus en plus pressant, au risque de précipiter la coupure de l'Afrique en deux selon les critères de la guerre froide et par l'effet d'un manichéisme destructeur, tout à fait étranger aux réalités diverses des Afrique et à la volonté de non-engagement de la plupart des pays africains.

Voici que des conflits, à l'origine séparés et que par maladresse ou suspicion on lie artificiellement entre eux s'enveniment l'un par l'autre : ainsi les développements récents de la situation au Tchad viennent d'avoir comme conséquence, entre autres, l'adhésion de la Libye, jusque-là dans une expectative prudente, à la cause du Polisario.

Déjà, d'un côté comme de l'autre, l'opportunisme dicte le choix des alliances : l'Union soviétique est successivement avec l'Erythrie, puis contre elle, avec la Somalie puis contre elle. Quant à vous, vous êtes pour l'intangibilité des frontières de la colonisation au Zaïre et au Tchad, même si elles sont, là et là-bas, un des facteurs de la déstabilisation, mais vous aidez la Mauritanie à soutenir hors de ses frontières coloniales un combat provoqué par le partage de l'ancien Sahara espagnol.

Vous volez au secours de régimes légaux contestés par la population et dont certains n'auraient pas, si vous les abandonniez, la force de se soutenir eux-mêmes. Que M. Vorster se réjouisse de cette évolution, qui le sortirait de son relatif isolement, on le comprend. Mais la France, qu'a-t-elle réellement à gagner à cette croisade ? L'amitié de quelques-uns, certes, mais l'hostilité ouverte et rassemblée de beaucoup d'autres. La détérioration de nos rapports avec l'Est de l'Europe et déjà avec l'Union soviétique, l'effacement de la marge d'indépendance dont peut encore disposer notre politique extérieure.

Contribuer à l'affrontement des blocs en Afrique, c'est réinsérer la France dans le dispositif atlantique, c'est aussi se condamner par avance à un vaste marchandage planétaire, à une sorte de nouveau Yalta, c'est-à-dire à un tête-à-tête qui ne manquera pas d'intervenir à un moment ou à l'autre entre les deux superpuissances pour le partage en deux zones d'influence du continent africain.

Est-il donc trop tard pour parler de détente, et chacun — les pays africains les premiers — mesurant les risques après l'épreuve de ces derniers jours, d'en imaginer et proposer les moyens ?

Les facteurs de déstabilisation, l'Afrique les porte à la fois en elle-même dans l'héritage de la colonisation et dans les interférences extérieures, militaires ou autres.

Un dégagement progressif et simultané des unités étrangères serait un grand pas vers la paix. Nous n'y parviendrons pas sans une négociation globale.

L'élimination des facteurs de déstabilisation de l'Afrique suppose, en effet, un ensemble de solutions négociées au niveau le plus large et pas seulement au niveau de l'un de deux blocs, et traitant tout à la fois des problèmes politiques, économiques et de sécurité.

Tôt ou tard, il faudra que cette négociation internationale sur l'Afrique ait lieu. Le plus tôt serait le mieux.

La France se doit de la proposer et, si elle veut conférer quelque crédibilité à sa proposition, d'orienter dès à présent ses actions propres en fonction de quelques principes essentiels.

Et d'abord, dans l'ordre politique, nous devons nous efforcer de nous accorder durablement notre soutien qu'à des régimes dont la représentativité intérieure n'est pas l'objet de contestations majeures. Nous ne gagnons rien à soutenir des régimes détestés, incapables et corrompus. Rien non plus à soutenir des régimes qui — c'est le cas de l'Afrique australe — s'efforcent de prolonger les dominations héritées de la période coloniale.

Si les gendarmes katangais ont commis des atrocités justement réprouvées, les Mirage et les hélicoptères d'origine française, utilisés par l'aviation sud-africaine pour bombarder les camps de réfugiés namibiens en Angola — 600 morts dont nos médias ont peu parlé — n'ont certainement pas contribué à créer un courant de sympathie en notre faveur.

Dans l'ordre militaire, que chaque Etat africain ait le légitime désir de sa sécurité, quoi de plus normal ? Que nous les aidions à se doter des moyens nécessaires à leur défense, soit. Mais à deux conditions :

Premièrement, que les accords de coopération et d'assistance militaire, qui engagent la France, prévoient avec précision les conditions et les limites de nos interventions et qu'ils soient soumis, avant application, à l'autorisation du Parlement.

Deuxièmement, que les commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat soient obligatoirement informées de toute signature de contrats de vente d'armes par la France et que ces ventes, au-delà d'un certain plafond, soient soumises, préalablement, à une autorisation parlementaire.

Cet effort de clarté, dans un domaine où règne jusqu'à présent le secret, conférerait crédibilité et audience à la proposition faite par le Président de la République à l'O.N.U. — qui trouverait heureusement sa première application en Afrique — de conférences régionales entre fournisseurs et acheteurs d'armes, afin de plafonner les ventes.

Qu'enfin, sur le plan économique, où tant reste à faire pour le développement de l'Afrique, et alors que le partage des matières premières est un des enjeux — et non des moindres — des rivalités extérieures sur ce continent, la France propose la reprise, en l'élargissant, du dialogue Nord-Sud.

« La solution du problème du Shaba n'est pas militaire, elle est politique », écrivait il y a quelques jours au gouvernement de son pays un diplomate zairois démissionnaire. C'est évident. Ce n'est pas seulement vrai du Shaba, mais de tous les conflits qui ensanglantent actuellement le continent africain, et, pour ce qui nous concerne directement, du Tchad et de la Mauritanie. Qu'advient-il de ce dernier pays, engagé dans un combat qui dépasse de loin ses moyens si ce conflit se prolonge et qu'avez-vous tenté pour essayer d'y mettre fin ?

Là comme ailleurs, il faut rompre l'engrenage qui risque de nous conduire d'intervention en intervention, par surenchères successives de bloc à bloc, à l'embrassement de l'Afrique et du monde. Il faut le rompre pour préserver la paix. Il faut le rompre dans l'intérêt de l'Afrique dont le développement exige le concours pacifique de tous. Il faut le rompre dans l'intérêt de la France.

Nos moyens sont limités, et quand je vous entendais, monsieur le ministre des affaires étrangères, souligner l'effort que nous avions à accomplir pour diffuser notre pensée et notre langue, je ne pouvais pas ne pas penser à la tragique insuffisance des crédits consacrés à votre direction des relations culturelles, crédits qui, d'année en année, diminuent en valeur relative. Puissiez-vous nous donner l'assurance, à l'issue de ce débat, que le budget de 1979 marquera, à cet égard, le début d'une ère nouvelle !

Nous avons peu de moyens et nous devons faire face à beaucoup de besoins. Certes, nous devons reconnaître à l'Afrique une priorité qui tient à l'Histoire et à tant de liens qui nous sont communs. Mais nous aurions tort de nous enfermer dans la politique africaine, car le monde est là. Je ne dirai pas qu'il nous attend, mais nous avons beaucoup à y faire.

Ne nous enfermons pas dans la politique africaine : il y va de notre rayonnement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 8 —

## DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE COMMISSION SPECIALE

### Décision de l'Assemblée.

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la décision de l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi de Mme Gisèle Moreau et plusieurs de ses collègues, tendant à instaurer pour la femme la promotion, l'égalité, la liberté dans le travail, la famille, la société. (N° 228.)

La parole est à M. Fuchs, suppléant M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, auteur de l'opposition.

Je rappelle à notre collègue que la durée de son intervention ne doit pas excéder cinq minutes.

**M. Jean-Paul Fuchs.** Au nom de M. le président de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, j'indique à l'Assemblée que cette commission considère que la proposition de loi de Mme Moreau et de ses collègues du groupe communiste relève tout particulièrement de sa compétence et qu'elle compte désigner, dès jeudi prochain, un rapporteur sur cette proposition.

Elle estime donc que la constitution d'une commission spéciale n'aurait d'autre effet que de la dessaisir dans un domaine qui lui tient particulièrement à cœur et auquel est consacrée une grande part de ses travaux.

Elle s'oppose donc à la demande présentée par le groupe communiste, et demande un vote par scrutin public.

**M. Guy Ducloné.** Vous voulez enterrer notre proposition !

**M. le président.** La parole est à Mme Gisèle Moreau, pour défendre la demande de constitution d'une commission spéciale. Notre collègue dispose également de cinq minutes.

**Mme Gisèle Moreau.** Mes chers collègues, l'opposition qui est faite à notre demande de constitution d'une commission spéciale est tout à fait injustifiée, car notre proposition de loi dépasse largement, en raison des dispositions qu'elle contient, le champ pourtant vaste, il est vrai, des compétences de la seule commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

Notre texte traite certes du droit au travail, de l'amélioration des prestations familiales, du développement des crèches, mais aussi des régimes matrimoniaux, du divorce, du viol. Nombre de ses dispositions sont liées au développement économique, et à l'amélioration du cadre de vie.

Le refus opposé à notre demande ne relève pas, en définitive, de la procédure parlementaire. Il exprime une fois de plus l'attitude négative de la majorité et du Gouvernement face à la volonté d'égalité exprimée par les femmes de notre pays.

Bien que la Constitution proclame l'égalité des sexes, la situation des femmes est marquée par l'inégalité dans le travail, la famille et la société.

Les femmes sont, en effet, sous-qualifiées, sous-payées, sous-employées et, ajouterai-je, sous-considérées, tant il est vrai que la position d'infériorité qui est la leur dans tous les domaines n'est pas sans répercussions au niveau des mœurs et des mentalités.

De nombreuses lois existent, mais elles restent souvent inapplicables, soit en raison du manque de moyens juridiques, telle la loi de 1972 sur l'égalité des salaires, soit faute de moyens financiers, telles les lois sur la contraception et l'interruption volontaire de la grossesse. Enfin, l'information sur certains droits nouveaux est incomplète.

L'action législative est donc loin d'être épuisée en ce qui concerne les conditions nécessaires à l'égalité entre les femmes et les hommes. Par bien des aspects, la condition féminine dans notre pays reste anachronique. Il est plus que temps de dépoussiérer les différents codes afin de les mettre en harmonie avec le principe de l'égalité entre les sexes et, en particulier, entre les époux. Or cet aspect de la question relève tout particulièrement de la commission des lois et dépasse la compétence de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

De nombreux problèmes sont ressentis de façon nouvelle ; ainsi s'explique la projection des femmes contre les violences physiques. Leur protection contre le viol, les coups ou sévices de la part du conjoint, les brimades et les atteintes à leur dignité, en particulier dans les entreprises, exige de nouvelles dispositions.

L'image donnée de la femme, notamment au travers des manuels scolaires, des livres pour enfants, de la publicité appelle également des initiatives d'incitation du législateur en faveur d'une image plus progressiste du rôle et de la place des femmes dans la société.

Le groupe communiste et singulièrement les douze femmes députés qu'il compte agissent avec les femmes afin que la condition féminine progresse dans les faits, dans les lois et dans les mentalités.

L'Assemblée nationale doit, selon nous, se saisir de l'ensemble de ces problèmes qui concernent, je le rappelle, la moitié de la population. Tel est l'objectif de notre demande de constitution d'une commission spéciale.

L'opposition qui lui est faite procède du même état d'esprit que la suppression du secrétariat d'Etat à la condition féminine.

Finalement, pour le Gouvernement et sa majorité, il vaut mieux éviter tout ce qui pourrait mettre en lumière les inégalités et, partant, la lutte à mener contre elles et ceux qui en sont responsables.

La majorité et le Gouvernement ne veulent pas prendre ce risque au moment même où les dispositions de la loi de finances rectificative vont aggraver les conditions d'emploi, de salaires et, plus généralement, les conditions de vie des femmes de notre pays. Les restrictions, tant en matière de pouvoir d'achat que d'équipements sociaux, qui en résulteront, ainsi que le développement du chômage, ne vont pas dans le sens de la libération de la femme, bien au contraire.

Depuis le début de la législature, les députés communistes ont fait une trentaine de propositions en faveur des femmes. Nous poursuivrons notre action à leurs côtés pour combattre le chômage, les injustices et les oppressions de toutes sortes qu'elles subissent. Nous sommes décidés à contribuer à l'adoption par le Gouvernement et la majorité de toutes dispositions favorables à l'intérêt des femmes, et cela dans tous les domaines.

Pour l'heure, considérant l'ampleur et la diversité des questions soulevées par la condition féminine, qui constitue l'un des problèmes les plus marquants posés à notre époque, nous maintenons notre proposition de constitution d'une commission spéciale de l'Assemblée nationale qui serait chargée, à partir de notre texte et de tous ceux qui pourraient être déposés à ce sujet, d'examiner toutes les questions relatives à l'égalité entre les hommes et les femmes.

Le groupe communiste demande un scrutin public sur cette proposition, afin que toutes les femmes de notre pays puissent juger sur des actes de l'intérêt manifesté par le député de leur circonscription aux problèmes qui les concernent. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** Je consulte l'Assemblée sur la demande de constitution d'une commission spéciale pour l'examen de la proposition de loi tendant à instaurer pour la femme la promotion, l'égalité, la liberté dans le travail, la famille, la société.

Sur cette demande, je suis saisi par la commission des affaires culturelles, familiales et sociales et par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans l'ensemble du Palais.

**M. le président.** Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

**M. le président.** Personne ne demande plus à voter?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants .....	486
Nombre de suffrages exprimés .....	486
Majorité absolue .....	244

Pour l'adoption .....	199
Contre .....	287

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La proposition de loi demeure donc renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

— 9 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur la politique étrangère.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,  
JACQUES RAYMOND TEMIN.



# ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

## 1<sup>re</sup> Séance du Jeudi 8 Juin 1978.

### SCRUTIN (N° 47)

Sur la demande de constitution d'une commission spéciale, formulée par Mme Gisèle Moreau, pour l'examen de sa proposition de loi n° 228 tendant à instaurer pour la femme la promotion, l'égalité, la liberté dans le travail, la famille, la société.

Nombre des votants..... 486  
 Nombre des suffrages exprimés..... 486  
 Majorité absolue..... 244

Pour l'adoption..... 199  
 Contre ..... 27

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

#### Ont voté pour (1) :

MM.  
 Abadie.  
 Andrieu  
 (Haute-Garonne).  
 Andréleux  
 (Pas-de-Calais).  
 Ansart.  
 Aumont.  
 Auroux.  
 Autain.  
 Ballanger.  
 Balmigère.  
 Bapt (Gérard).  
 Mme Barbera.  
 Bardol.  
 Barthe.  
 Baylet.  
 Bayou.  
 Bèche.  
 Beix (Roland).  
 Benoist (Daniel).  
 Besson.  
 Billardon.  
 Billoux.  
 Bocquet.  
 Bonnet (Alain).  
 Bordu.  
 Boucheron.  
 Boulay.  
 Bourgois.  
 Brugnon.  
 Brunhes.  
 Bustin.  
 Cambolive.  
 Canacos.  
 Cellard.  
 Césaire.  
 Chamlnade.  
 Chandernagor.  
 Chénard.  
 Chevènement.  
 Mme Chonavel.  
 Combrisson.  
 Mme Constans.  
 Cot (Jean-Pierre).  
 Couillet.  
 Crépeau.  
 Darinot.

Darras.  
 Defferre.  
 Defontaine.  
 Delehedde.  
 Delelis.  
 Denvers.  
 Depietri.  
 Derossier.  
 Deschamps  
 (Bernard).  
 Deschamps (Henri).  
 Dubedout.  
 Duboloné.  
 Dupilet.  
 Duraffour (Paul).  
 Duroméa.  
 Duroure.  
 Dutard.  
 Emmanuelli.  
 Evin.  
 Fabius.  
 Fabre (Robert).  
 Faugaret.  
 Faure (Gilbert).  
 Faure (Maurice).  
 Fillioud.  
 Flitman.  
 Florian.  
 Forgues.  
 Forni.  
 Mme Fost.  
 Franceschi.  
 Mme Fraysse-Cazalls.  
 Frelaut.  
 Gaillard.  
 Garcin.  
 Garrouate.  
 Gau.  
 Gauthier.  
 Girardot.  
 Mme Goeuriot.  
 Goldberg.  
 Gosnat.  
 Gouhier.  
 Mme Goutmann.  
 Gremetz.  
 Guidoni.  
 Haesebroeck.

Hage.  
 Hauteœur.  
 Hermier.  
 Hérnu.  
 Mme Horvath.  
 Houël.  
 Houteer.  
 Huguel.  
 Huyghues  
 des Etages.  
 Mme Jacq.  
 Jagoret.  
 Jans.  
 Jarosz (Jean).  
 Jourdan.  
 Jouve.  
 Joux.  
 Julien.  
 Juquin.  
 Kalinsky.  
 Labarrère.  
 Laborde.  
 Lagorce (Pierre).  
 Lajoinie.  
 Laurain.  
 Laurent (André).  
 Laurent (Paul).  
 Laurissergues.  
 Lavédrine.  
 Lavielle.  
 Lazzarino.  
 Mme Leblanc.  
 Le Drian.  
 Léger.  
 Legrand.  
 Leizour.  
 Le Meur.  
 Lemoine.  
 Le Penséc.  
 Leroy.  
 Lucas.  
 Madrelle (Bernard).  
 Madrelle (Philippe).  
 Maillet.  
 Maisonnat.  
 Malvy.  
 Manet.  
 Marchais.

Marchand.  
 Marlo.  
 Masquère.  
 Massot (François).  
 Maton.  
 Mauroy.  
 Mellick.  
 Mermaz.  
 Mexandeu.  
 Michel (Claude).  
 Michel (Henri).  
 Millet (Gilbert).  
 Mitterrand.  
 Montdargent.  
 Mme Moreau  
 (Gisèle).  
 Nilès.  
 Notebart.  
 Nucci.  
 Odru.  
 Pesce.

Philibert.  
 Pierret.  
 Pignolon.  
 Pistré.  
 Popéren.  
 Porcu.  
 Porelli.  
 Mme Porte.  
 Pourchon.  
 Mme Privat.  
 Prouvost.  
 Quilès.  
 Ralite.  
 Raymond.  
 Renard.  
 Richard (Alain).  
 Rieubon.  
 Rigout.  
 Rocard (Michel).  
 Roger.

Ruffe.  
 Saint-Paul.  
 Sainte-Marie.  
 Santrou.  
 Savary.  
 Sènès.  
 Soury.  
 Taddel.  
 Tassy.  
 Tourné.  
 Vacant.  
 Vial-Massat.  
 Vidal.  
 Villa.  
 Visse.  
 Vivien (Alain).  
 Vizet (Robert).  
 Wargnies.  
 Wilquin (Claude).  
 Zarka.

#### Ont voté contre (1) :

MM.  
 Abelin (Jean-Pierre).  
 About.  
 Alduy.  
 Alphandery.  
 Ansqer.  
 Arreckx.  
 Aubert (Emmanuel).  
 Aubert (François d').  
 Audinot.  
 Aurillac.  
 Bamana.  
 Barbier (Gilbert).  
 Bariani.  
 Baridon.  
 Barnérias.  
 Barnier (Michel).  
 Bas (Pierre).  
 Bassot (Hubert).  
 Baudouin.  
 Baumel.  
 Bayard.  
 Beaumont.  
 Bechter.  
 Bégault.  
 Benoît (René).  
 Benouville (de).  
 Berest.  
 Berger.  
 Bernard.  
 Bernard-Reymond.  
 Beucier.  
 Bigeard.  
 Birraux.  
 Blisson (Robert).  
 Biwer.  
 Bizel (Emile).  
 Blanc (Jacques).  
 Boinvilliers.  
 Bolo.  
 Bonhomme.  
 Bord.  
 Bourson.  
 Bousch.  
 Bouvard.

Boyon.  
 Bozzi.  
 Branche (de).  
 Branger.  
 Braun (Gérard).  
 Brial (Benjamin).  
 Briane (Jean).  
 Brocard (Jean).  
 Brochard (Albert).  
 Cabanel.  
 Caillaud.  
 Caille.  
 Caro.  
 Castagnou.  
 Cattin-Bazin.  
 Cavaille  
 (Jean-Charles).  
 Cazalet.  
 César (Gérard).  
 Chantelat.  
 Chapel.  
 Charles.  
 Charretier.  
 Chasseguet.  
 Chauvet.  
 Chazalon.  
 Chinaud.  
 Chirac.  
 Clément.  
 Coïntat.  
 Colombier.  
 Comliti.  
 Cornet.  
 Cornette.  
 Corréze.  
 Couderc.  
 Couepel.  
 Coulals (Claude).  
 Cousté.  
 Couve de Murville.  
 Crenn.  
 Cressard.  
 Daillet.  
 Dassault.  
 Debré.

Dehainc.  
 Delalande.  
 Delaneau.  
 Delatre.  
 Delfosse.  
 Delhalle.  
 Delong.  
 Delprat.  
 Deniau (Xavier).  
 Deprez.  
 Desanlis.  
 Devaquet.  
 Dhinnin.  
 Mme Dienesch.  
 Donnadieu.  
 Douffiagues.  
 Dousset.  
 Drousset.  
 Druon.  
 Dubreuil.  
 Dugoujon.  
 Durafour (Michel).  
 Durr.  
 Ehrmann.  
 Eymard-Duvernay.  
 Fabre (Robert-Félix).  
 Falala.  
 Faure (Edgar).  
 Feit.  
 Fenech.  
 Féron.  
 Ferretti.  
 Fèvre (Charles).  
 Fontaine.  
 Fonteneau.  
 Forens.  
 Fossé (Roger).  
 Fourneyron.  
 Foyer.  
 Frédéric-Dupont.  
 Fuchs.  
 Gantier (Gilbert).  
 Gascher.  
 Gastines (de).  
 Gaudin.

Geng (Francis).  
Gérard (Alain).  
Giacomi.  
Ginoux.  
Girard.  
Gissingier.  
Goasduff.  
Godefroy (Pierre).  
Godfrain (Jacques).  
Gorse.  
Goulet (Daniel).  
Granet.  
Grussenmeyer.  
Guéna.  
Guermeur.  
Gulchard.  
Guillod.  
Haby (Charles).  
Haby (René).  
Hamel.  
Hamelin (Jean).  
Hamelin (Xavier).  
Mme Harcourt  
(Florence d').  
Harcourt  
(François d').  
Hardy.  
Mme Hauteclocque  
(de).  
Héraud.  
Hunault.  
Icart.  
Inchauspé.  
Jacob.  
Jarrot (André).  
Julia (Didier).  
Juventin.  
Kaspereit.  
Kergueris.  
Klein.

Koehl.  
Krieg.  
Labbé.  
La Combe.  
Lafleur.  
Lagourgue.  
Lancien.  
Lataillade.  
Lauriol.  
Le Cabellec.  
Le Douarec.  
Léotard.  
Lepeltier.  
Lepercq.  
Le Tac.  
Ligot.  
Ligier.  
Lipkowski (de).  
Longuet.  
Madin.  
Maigret (de).  
Maiaud.  
Mancel.  
Marcus.  
Marette.  
Marie.  
Martin.  
Masson (Jean-Louis).  
Masson (Marc).  
Massoubre.  
Mathieu.  
Mauger.  
Maximin.  
Mayoud.  
Médecin.  
Mesmin.  
Messmer.  
Micaux.  
Millon.  
Miossec.

Mme Missoffe.  
Moufrais.  
Montagne.  
Mme Moreau  
(Louise).  
Morellon.  
Mouille.  
Mourot.  
Moustache.  
Muiler.  
Narquin.  
Neuwirth.  
Noir.  
Nungesser.  
Paecht (Arthur).  
Pailler.  
Papet.  
Pasquini.  
Pasty.  
Péricard.  
Pernin.  
Péronnet.  
Perrut.  
Petit (André).  
Petit (Camille).  
Planta.  
Pidjot.  
Pierre-Bloch.  
Pineau.  
Pinte.  
Plot.  
Plantegenest.  
Pons.  
Foujade.  
Préaumont (de).  
Pringalle.  
Proriol.  
Raynal.  
Revet.  
Ribes.

Richard (Lucien).  
Richomme.  
Rivière.  
Rocca Serra (de).  
Roland.  
Rossi.  
Roux.  
Royer.  
Rufenaecht.  
Sablé.  
Sallé (Louis).  
Sauvaigo.

Schneiter.  
Schvartz.  
Séguin.  
Seitlinger.  
Sergheraet.  
Sourdille.  
Sprauer.  
Stasi.  
Sudreau.  
Taugourdeau.  
Thomas.  
Tiberi.  
Tissandier.

Tomasini.  
Torre (Henri).  
Tourrain.  
Tranchant.  
Valleix.  
Verpillière (de la).  
Vivien  
(Robert-André).  
Voilquin (Hubert).  
Voisin.  
Wagner.  
Weisenhorn.  
Zeller.

#### N'ont pas pris part au vote :

MM. Flosse, de la Maïène, Maujouan du Gasset et Servan-Schreiber.

#### N'a pas pris part au vote :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

#### Ont délégué leur droit de vote :

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958.)

M. Boucheron à M. Beix (Roland).  
M<sup>me</sup> Dienesch à M. Labbé.  
MM. Duroméa à Mme Goeuriot.  
Hermier à M. Deschamps (Bernard).  
Jourdan à Mme Horvath.  
Massoubre à M. Bechter.  
Médecin à M. Bouvard.  
Roger à M. Hage.

(1) Se reporter à la liste ci-après des députés ayant délégué leur vote.